



**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**
au 31 décembre 2025

26 février 2026

- 1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés** page 3
- 2 États financiers consolidés au 31 décembre 2025** page 7

États financiers consolidés

1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG S.A.

Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Arkema

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Arkema,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Arkema relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre groupe soumet la valeur recouvrable de ses immobilisations incorporelles et corporelles à des tests de perte de valeur dont les modalités sont décrites dans la note 9.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2025, ces immobilisations, y compris le goodwill, s'élèvent à M€ 8 942 en valeur nette, soit 62,8 % du total des actifs de votre groupe.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs immobilisés est un point clé de l'audit en raison de leur montant particulièrement significatif dans les comptes consolidés de votre groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, à partir des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, repose sur l'utilisation d'hypothèses de la direction générale, comme indiqué dans la note 9.5 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par votre groupe à la norme IAS 36, en particulier s'agissant de l'identification des groupes d'actifs pour lesquels des tests de perte de valeur sont réalisés.</p> <p>Nous avons apprécié les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les données et les hypothèses utilisées. Nous avons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">• analysé le processus d'élaboration des prévisions de flux de trésorerie utilisées dans le plan préparé par votre groupe pour les besoins des tests de perte de valeur. Nous avons contrôlé que ces prévisions avaient été entérinées par la direction générale ;• comparé les principales hypothèses retenues dans ces tests à celles du plan à cinq ans validé par le comité exécutif ;• apprécié la cohérence des hypothèses retenues pour estimer les impacts liés aux enjeux climatiques du groupe et aux évolutions réglementaires attendues ou probables en matière d'environnement ;• comparé les estimations retenues pour les périodes précédentes aux réalisations ;• comparé les taux d'actualisation à des références externes ;• vérifié l'exactitude arithmétique des calculs, y compris celle des analyses de sensibilité selon les modalités décrites dans la note 9.5 de l'annexe aux comptes consolidés ;• rapproché la valeur comptable des actifs de chaque UGT testée avec les balances comptables et les allocations correspondantes ;• examiné la cohérence des informations et des paramètres pris en compte dans ces tests au regard notamment (i) de notre connaissance des secteurs dans lesquels votre groupe opère, (ii) de notre analyse du plan à cinq ans, (iii) de nos entretiens avec la direction de votre groupe et (iv) en tenant compte des éléments qui pourraient affecter certains actifs ;• analysé la conformité des informations fournies en annexe à la norme IAS 36.

Risques environnementaux

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les domaines d'activité dans lesquels votre groupe opère comportent un risque de mise en jeu de sa responsabilité en matière environnementale. Votre groupe apprécie son exposition à ces risques et présente dans ses comptes consolidés une estimation des passifs et des passifs éventuels relatifs aux coûts liés aux engagements ou aux obligations légales, réglementaires ou contractuelles, ou découlant de pratiques ou d'engagements publics de votre groupe, tel que cela est présenté dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2025, ces provisions s'élèvent à M€ 196 et les passifs et passifs éventuels sont listés dans la note 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation et la présentation en annexe de ces passifs et passifs éventuels comme un point clé de l'audit, compte tenu de leur caractère estimatif, de leur sensibilité aux évolutions réglementaires, des incertitudes sur les moyens techniques à mettre en œuvre, et de leur caractère significatif dans les comptes consolidés.</p>	<p>Nos travaux ont consisté, avec nos spécialistes en évaluation des risques environnementaux, à :</p> <ul style="list-style-type: none">• examiner les procédures d'identification et de recensement des risques de mise en jeu de la responsabilité de votre groupe en matière environnementale ;• prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction et examiner la documentation correspondante ;• analyser les hypothèses retenues par votre groupe pour estimer son exposition et le montant des provisions ou leur caractère de passifs éventuels ;• comparer les informations fournies en annexe à celles requises par les normes IFRS.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Arkema par votre assemblée générale du 23 juin 2005 pour le cabinet KPMG S.A. et du 10 mai 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption (dont vingt années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingtième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 25 février 2026

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

François Quédiniac

ERNST & YOUNG Audit

Laurent Vitse

2 États financiers consolidés au 31 décembre 2025

Compte de résultat consolidé

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires	(4.10 & 4.11)	9 068	9 544
Coûts et charges d'exploitation	(6.1.2)	(7 454)	(7 605)
Frais de recherche et développement	(6.1.3)	(284)	(278)
Frais administratifs et commerciaux		(910)	(920)
Autres charges et produits	(6.1.5)	(132)	(155)
Résultat d'exploitation	(6.1.4)	288	586
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(10.1 & 10.2)	(1)	(6)
Résultat financier	(12.1)	(125)	(73)
Impôts sur le résultat	(8.1)	(100)	(150)
Résultat net		62	357
Dont résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(1)	3
Dont résultat net – part du Groupe		63	354
<i>Résultat net par action (en euros)</i>	(13.7)	0,52	4,51
<i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>	(13.7)	0,51	4,49

État du résultat global consolidé

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	2025	2024
Résultat net		62	357
Effet des couvertures		(6)	(3)
Autres		0	—
Impôts différés sur effet des couvertures et autres		0	(1)
Variation des écarts de conversion	(13.6)	(569)	153
Autres éléments recyclables du résultat global		(575)	149
Effet de revalorisation des titres non consolidés		(15)	(3)
Pertes et gains actuariels	(7.3)	21	8
Impôts différés sur pertes et gains actuariels		(5)	(2)
Autres éléments non recyclables du résultat global		1	3
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		(574)	152
Résultat global		(512)	509
Dont résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(42)	(22)
Dont résultat global – part du Groupe		(470)	531

Bilan consolidé

(En millions d'euros)

Notes **31 décembre 2025** 31 décembre 2024

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIF			
Goodwill	(9.1)	2 865	3 071
Autres immobilisations incorporelles, valeur nette	(9.2)	2 142	2 373
Immobilisations corporelles, valeur nette	(9.3)	3 935	4 227
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	(10.1 & 10.2)	9	11
Autres titres de participation	(10.3)	33	50
Actifs d'impôts différés	(8.2)	151	155
Autres actifs non courants	(10.4)	285	327
Total actif non courant		9 420	10 214
Stocks	(6.2)	1 142	1 348
Clients et comptes rattachés	(6.2)	1 185	1 312
Autres créances	(6.2)	202	201
Impôts sur les sociétés – créances	(8)	100	101
Actifs financiers dérivés courants	(12.2)	8	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(12.4)	2 188	2 013
Actifs destinés à être cédés		—	—
Total actif courant		4 825	4 995
TOTAL ACTIF		14 245	15 209
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital	(13.1)	761	761
Primes et réserves		6 292	6 439
Actions propres	(13.3)	(30)	(22)
Écarts de conversion	(13.6)	(180)	348
Total des capitaux propres - Part du groupe		6 843	7 526
Participations ne donnant pas le contrôle		189	235
Total des capitaux propres		7 032	7 761
Passifs d'impôts différés	(8.2)	429	435
Provisions pour retraites et avantages du personnel	(7.3)	340	391
Autres provisions et autres passifs non courants	(11.1)	382	456
Emprunts et dettes financières à long terme	(12.3)	3 802	3 680
Total passif non courant		4 953	4 962
Fournisseurs et comptes rattachés	(6.2)	971	1 074
Autres créditeurs et dettes diverses	(6.2)	438	424
Impôts sur les sociétés – dettes	(8)	71	82
Passifs financiers dérivés courants	(12.2)	24	32
Emprunts et dettes financières à court terme	(12.3)	756	874
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés		—	—
Total passif courant		2 260	2 486
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		14 245	15 209

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	2025	2024
Résultat net		62	357
Amortissements et provisions pour dépréciation d'actifs		838	802
Autres provisions et impôts différés		(63)	2
(Profits)/Pertes sur cession d'actifs long terme	(3.3)	(11)	(1)
Dividendes moins résultat des sociétés mises en équivalence		1	7
Variation du besoin en fonds de roulement	(6.2)	156	(87)
Autres variations		14	41
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		997	1 121
Investissements incorporels et corporels	(4.3)	(636)	(761)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(6.2)	(32)	34
Coût d'acquisition des activités, net de la trésorerie acquise	(3.2)	2	(150)
Augmentation des prêts à long terme		(58)	(132)
Investissements		(724)	(1 009)
Produit de cession des activités, net de la trésorerie cédée	(3.3)	0	3
Variation des créances sur cession d'immobilisations		8	(7)
Produits de cession d'actifs incorporels et corporels		20	10
Remboursement de prêts à long terme		80	63
Désinvestissements		108	69
Flux de trésorerie provenant des investissements nets		(616)	(940)
Variation de capital et primes	(13.1)	—	63
Acquisition/cession d'actions propres	(13.3)	(33)	(35)
Émission d'obligations hybrides	(13.2)	399	399
Rachat d'obligations hybrides	(13.2)	—	(400)
Dividendes versés aux actionnaires de la maison mère	(13.4)	(272)	(261)
Rémunération versée aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée	(13.2)	(24)	(16)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle et rachat de minoritaires		(4)	(2)
Augmentation de l'endettement long terme	(12.3)	505	502
Diminution de l'endettement long terme	(12.3)	(448)	(791)
Augmentation/Diminution de l'endettement court terme	(12.3)	(409)	334
Flux de trésorerie provenant du financement		(286)	(207)
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		95	(26)
Incidence variations change et périmètre		80	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		2 013	2 045
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	(12.4)	2 188	2 013

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En millions d'euros)	Capital social	Primes	Obligations hybrides	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions propres	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2025	761	1 117	700	4 622	348	(22)	7 526	235	7 761
Dividendes payés	—	—	—	(296)	—	—	(296)	(8)	(304)
Émissions d'actions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Réduction de capital par annulation d'actions propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Acquisition/cession d'actions propres	—	—	—	—	—	(33)	(33)	—	(33)
Attribution d'actions propres aux salariés	—	—	—	(25)	—	25	0	—	0
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	16	—	—	16	—	16
Émission d'obligations hybrides	—	—	400	(1)	—	—	399	—	399
Rachat/remboursement d'obligations hybrides *	—	—	(300)	—	—	—	(300)	—	(300)
Autres	—	—	—	1	—	—	1	4	5
Transactions avec les actionnaires	—	—	100	(305)	—	(8)	(213)	(4)	(217)
Résultat net	—	—	—	63	—	—	63	(1)	62
Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres	—	—	—	(5)	(528)	—	(533)	(41)	(574)
Résultat global	—	—	—	58	(528)	—	(470)	(42)	(512)
Au 31 décembre 2025	761	1 117	800	4 375	(180)	(30)	6 843	189	7 032

* Les obligations hybrides perpétuelles émises en 2020 pour un montant de 300 millions d'euros ont été reclassées en « Emprunts et dettes financières à court terme » suite à l'annonce du Groupe, au quatrième trimestre 2025, de son intention d'exercer l'option de remboursement anticipé le 21 janvier 2026.

(En millions d'euros)	Capital social	Primes	Obligations hybrides	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions propres	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2024	750	1 067	700	4 537	170	(21)	7 203	252	7 455
Dividendes payés	—	—	—	(277)	—	—	(277)	(2)	(279)
Émissions d'actions	11	50	—	—	—	—	61	—	61
Réduction de capital par annulation d'actions propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Acquisition/cession d'actions propres	—	—	—	—	—	(35)	(35)	—	(35)
Attribution d'actions propres aux salariés	—	—	—	(34)	—	34	0	—	0
Paiements fondés sur des actions	—	—	—	40	—	—	40	—	40
Émission d'obligations hybrides	—	—	400	(1)	—	—	399	—	399
Rachat/remboursement d'obligations hybrides	—	—	(400)	—	—	—	(400)	—	(400)
Autres	—	—	—	4	—	—	4	7	11
Transactions avec les actionnaires	11	50	0	(268)	—	(1)	(208)	5	(203)
Résultat net	—	—	—	354	—	—	354	3	357
Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres	—	—	—	(1)	178	—	177	(25)	152
Résultat global	—	—	—	353	178	—	531	(22)	509
Au 31 décembre 2024	761	1 117	700	4 622	348	(22)	7 526	235	7 761

Notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2025

Note 1	Faits marquants	12
Note 2	Principes comptables et nouvelles normes	12
Note 3	Périmètre de consolidation	14
Note 4	Indicateurs alternatifs de performance et information sectorielle	15
Note 5	Enjeux climatiques	24
Note 6	Autres éléments de l'activité opérationnelle	25
Note 7	Effectifs, charges et avantages au personnel	29
Note 8	Impôts	37
Note 9	Immobilisations incorporelles et corporelles	39
Note 10	Titres mis en équivalence et autres actifs non courants	45
Note 11	Autres provisions et passifs non courants, passifs éventuels et litiges	46
Note 12	Financement, instruments financiers et gestion des risques	53
Note 13	Capitaux propres et résultat par action	61
Note 14	Honoraires des commissaires aux comptes	63
Note 15	Évènements postérieurs à la clôture	63
Note 16	Liste des sociétés consolidées	63

Note 1 Faits marquants

1.1 Gestion du portefeuille

Le 23 décembre 2025, Arkema a annoncé le projet de cession au Groupe indien Praana de certaines de ses activités de modifiants chocs et agents de mise en œuvre, additifs utilisés dans la fabrication de profilés, tubes et emballages PVC ainsi que de plastiques techniques. Rattachées au segment Coating Solutions, ces activités ont réalisé un chiffre d'affaires de 44 millions d'euros en 2024 et portent sur le périmètre mondial des copolymères Méthyl Méthacrylate Butadiène Styrene (MBS) ainsi que sur le périmètre européen et asiatique des copolymères acryliques (AIMPA). Ce projet prévoit la

cession du site de production de Vlissingen aux Pays-Bas qui emploie 50 personnes et le Groupe conservera par ailleurs l'usine de Mobile (États-Unis) ainsi que l'ensemble des activités américaines dans les copolymères acryliques (AIMPA). Les actifs et passifs destinés à être cédés sont non significatifs. La finalisation de ce projet de cession est prévue au premier semestre 2026 et est soumise à un processus d'information et de consultation préalable des instances représentatives du personnel aux Pays-Bas.

1.2 Autres faits marquants

En mai 2025, Arkema a réalisé avec succès le placement d'obligations hybrides à durée indéterminée d'un montant de 400 millions d'euros, assorties d'un coupon de 4,25 % et d'une première option de remboursement anticipé au gré du Groupe après cinq ans. Le produit de cette émission, qui contribue à diversifier les sources de financement d'Arkema, est principalement affecté au refinancement de l'une de ses deux souches obligataires hybrides existantes, d'un montant de 300 millions d'euros et qui a été remboursée au 21 janvier 2026.

En septembre 2025, le Groupe a procédé à l'émission d'une obligation verte d'un montant total de 500 millions d'euros avec une maturité de 8 ans et portant un coupon annuel de 3,50 %. Cette émission s'inscrit dans la continuité de la première obligation verte émise par Arkema, il y a 5 ans, destinée au financement de l'usine de polyamide 11 Rilsan® 100 % bio-sourcée à Singapour. Elle permet au Groupe de renforcer l'alignement de sa stratégie de financement avec ses engagements en matière de développement durable, notamment concernant le climat et le développement de solutions durables et innovantes.

Pour plus de détails concernant ces opérations, voir la note 12.3 « Dettes financières ».

En octobre 2025, Arkema a annoncé un projet d'évolution des activités industrielles de son site de Pierre-Bénite en France, prévoyant la fermeture de deux lignes historiques de production de gaz fluorés. Avec ce projet, le site de Pierre-Bénite serait ainsi recentré sur l'activité polymères fluorés, des matériaux de spécialités à haute valeur ajoutée et servant des marchés porteurs, notamment les batteries ou les semi-conducteurs.

Par ailleurs, suite à l'arrêt brutal de son approvisionnement en sel par son fournisseur historique Vencorex, mis en redressement judiciaire par son actionnaire thaïlandais PTT GC, Arkema réorganise les activités de son site de Jarrie en France afin d'en assurer la pérennité grâce à un recentrage sur les activités eau oxygénée, chlorate et perchlorate, dont Arkema est un des leaders mondiaux, et conduisant à l'arrêt des activités de production de chlore, de soude, de chlorure de méthyle et de fluides techniques.

Note 2 Principes comptables et nouvelles normes

Arkema acteur majeur de la Chimie de Spécialités et des Matériaux Avancés, est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Le LEI du Groupe Arkema est 9695000EHMS84KKP2785.

Le siège de la Société est actuellement domicilié au 51, Esplanade du Général de Gaulle 92907 Paris La Défense (France). La Société a été constituée le 31 janvier 2003 et les titres d'Arkema sont cotés à la bourse de Paris (Euronext) depuis le 18 mai 2006. L'entité mère du Groupe est Arkema SA.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 ont été établis sous la responsabilité du Président-directeur général d'Arkema et ont été arrêtés par le Conseil d'administration d'Arkema en date du 25 février 2026. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 21 mai 2026.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*),

en conformité avec les normes internationales telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2025, ainsi qu'avec les normes internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025.

Le référentiel adopté par la Commission européenne est consultable sur le site internet suivant :

https://finance.ec.europa.eu/regulation-and-supervision/financial-services-legislation/implementing-and-delegated-acts/international-accounting-standards-regulation_en

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2025 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne et l'IASB, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe), à savoir :

Amendements à IAS 21 Absence de convertibilité

Adoptés par l'Union européenne le 13 novembre 2024

L'application de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2025.

Les normes, amendements ou interprétations publiés respectivement par l'IASB et l'IFRS IC, et d'application non obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et non appliqués par anticipation par le Groupe, sont :

Amendements à IFRS 7 et IFRS 9	Classement et évaluation des instruments financiers	Adoptés par l'Union européenne le 28 mai 2025
Amendements à IFRS 7 et IFRS 9	Contrats d'approvisionnement en électricité d'origine renouvelable	Adoptés par l'Union européenne le 1 ^{er} juillet 2025
IFRS 18	Présentation des états financiers et informations à fournir	Non adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2025
IFRS 19	Filiales sans responsabilité publique : informations à fournir	Non adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2025
Amendements à IFRS 19	Filiales sans responsabilité publique : informations à fournir	Non adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2025
Amendements à IAS 21	Traduction des états financiers en monnaie hyperinflationniste	Non adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2025

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif de l'application des amendements à IFRS 7, à IFRS 9 et à IAS 21 ainsi qu'à la norme IFRS 19 et ses amendements. Concernant l'application de la norme IFRS 18, une analyse des impacts est en cours.

L'établissement des comptes consolidés conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des hypothèses, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. Ainsi les comptes consolidés ont été établis sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, des engagements de retraite, des impôts différés et des provisions. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels et des engagements hors bilan existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés fait également l'objet d'estimations.

En particulier, les estimations et jugements intégrant les effets liés au changement climatique sont détaillés dans la note 5.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros arrondis au million d'euro le plus proche, sauf indication contraire.

Les sociétés étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leurs bilans sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans le poste « Écarts de conversion » inclus dans les capitaux propres des états financiers consolidés pour la part Groupe et dans le poste « Participations ne donnant pas le contrôle » pour la part non attribuable directement ou indirectement au Groupe. Par exception, certaines sociétés peuvent avoir une devise fonctionnelle différente de la devise locale.

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par l'entité réalisant la transaction dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les pertes et profits résultant de la conversion sont enregistrés dans le résultat d'exploitation courant, sauf ceux résultant de financements non couverts qui sont comptabilisés dans le résultat financier.

Dans les notes aux états financiers, les principales méthodes comptables sont expliquées dans les textes encadrés en bleu.

Note 3 Périmètre de consolidation

3.1 Principes de consolidation

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Le contrôle

Le Groupe contrôle une entité lorsque les trois éléments suivants sont réunis :

- (i) le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (il a des droits effectifs lui conférant la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité) ;
- (ii) le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables ; et
- (iii) le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité afin d'influer sur le montant des rendements obtenus.

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe sont consolidées par intégration globale, sauf certaines entités jugées non significatives aux bornes des comptes consolidés du Groupe.

Les partenariats

Un partenariat est une opération sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération ; il n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Il existe deux sortes de partenariats :

- l'activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe comptabilise les actifs, passifs, produits et charges relatifs à ses intérêts en fonction de son pourcentage de détention au capital de l'activité conjointe ; et

- la coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'opération. Le Groupe comptabilise un tel partenariat selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour déterminer le type de partenariat, le Groupe doit tenir compte des éléments suivants :

- la structure du partenariat (existence ou non d'un véhicule distinct) ; et
- lorsque le partenariat est structuré sous forme de véhicule distinct : la forme juridique, les stipulations de l'accord et d'autres faits et circonstances.

L'évaluation des autres faits et circonstances a conduit le Groupe à classer un certain nombre de partenariats en activité conjointe.

Les entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. Si le Groupe détient directement ou indirectement 20 % ou plus des droits de vote dans l'entité émettrice, il est présumé exercer une influence notable. S'il détient moins de 20 % l'influence notable doit être démontrée.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Autres titres de participation

Les titres des sociétés ne répondant pas aux critères des paragraphes ci-dessus sont inscrits en Autres titres de participation et comptabilisés selon IFRS 9 (cf. note 10.3 « Autres titres de participation »).

3.2 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3 Révisée.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat, le Groupe l'inclut dans le prix d'acquisition pour sa juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'il présente un caractère optionnel.

Les intérêts non contrôlants sont évalués à la date de prise de contrôle, soit à leur juste valeur (*goodwill* complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (*goodwill* partiel). Le choix entre ces deux options est effectué pour chaque regroupement d'entreprises. Les acquisitions ultérieures de titres de participations sont systématiquement comptabilisées en capitaux propres quel que soit le choix retenu lors de la prise de contrôle.

À la date de prise de contrôle, le *goodwill* est évalué comme étant la différence entre :

- le prix d'acquisition augmenté du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue ; et
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Le *goodwill* est comptabilisé à l'actif du bilan. Les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan s'il s'agit d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et si leur juste valeur peut être évaluée de manière fiable.

Le profit sur une acquisition réalisée à des conditions avantageuses (*goodwill* négatif) et les coûts directs liés à l'acquisition sont immédiatement comptabilisés en résultat en « Autres charges et produits » (cf. note 6.1.5 « Autres charges et produits »).

Le Groupe dispose d'un délai maximum de 12 mois à compter de la date de prise de contrôle effectif pour finaliser la détermination du prix d'acquisition et du *goodwill*.

3.2.1 Finalisation de l'allocation des prix d'acquisition

Le Groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition des sociétés Proionic GmbH et de l'activité adhésifs de lamination pour emballages flexibles de Dow.

Concernant la société Proionic GmbH, les immobilisations incorporelles évaluées à leur juste valeur comprennent principalement des technologies et des relations clients. Elles s'élèvent à 5 millions d'euros.

Le *goodwill* final, calculé selon la méthode du *goodwill* partiel, s'élève à 9 millions d'euros et correspond principalement à la valeur du développement commercial attendu.

3.3 Cessions d'activités

En 2025, le Groupe n'a pas réalisé de cession d'actifs.

3.4 Garanties de passif accordées

À l'occasion de cessions d'activité, le Groupe a parfois accordé des garanties de passif aux repreneurs. Dans la plupart des cas, les garanties accordées sont plafonnées et limitées dans le temps. Elles sont également limitées dans leur contenu, les motifs de recours étant restreints à certaines natures de charges ou litiges. Dans la majorité des cas, elles portent sur les risques de survenance de charges ou litiges liés à l'environnement.

Concernant l'activité adhésifs de lamination pour emballages flexibles de Dow, les immobilisations incorporelles évaluées à leur juste valeur comprennent principalement des technologies. Les immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent respectivement à 9 millions d'euros et 71 millions d'euros. Le *badwill* final s'élève à 5 millions d'euros.

3.2.2 Acquisitions de l'année

En 2025, le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition.

Le montant résiduel cumulé des garanties de passif plafonnées accordées par le Groupe s'élève à 19 millions d'euros au 31 décembre 2025 (37 millions d'euros au 31 décembre 2024). Il s'entend net des montants déjà provisionnés au bilan au titre des garanties de passif.

Note 4 Indicateurs alternatifs de performance et information sectorielle

Les indicateurs de performance utilisés par le Groupe ne sont pas définis directement dans les états financiers consolidés IFRS et sont utilisés par la direction du Groupe comme outils de suivi et d'analyse. Ces indicateurs visent à présenter des informations complémentaires permettant d'illustrer la performance financière du Groupe et de ses différentes activités, en s'affranchissant notamment, pour un certain nombre d'entre eux, des éléments non courants par souci de comparabilité entre les différentes périodes. Ils peuvent également offrir, dans certains cas, une base de comparaison cohérente avec la performance financière des pairs.

Les indicateurs alternatifs de performance utilisés sont les suivants :

- Amortissements et dépréciations courants des actifs corporels et incorporels ;
- Besoin en Fonds de Roulement (BFR) ;
- Capitaux employés ;
- Capitaux employés ajustés ;
- Dette nette ou Endettement net ;
- Dette nette et obligations hybrides ;
- Dette nette et obligations hybrides sur EBITDA ;
- Earning Before Interest Tax Depreciation & Amortization (EBITDA) ;
- Flux de trésorerie courant ;
- Flux de trésorerie libre ;
- Flux de trésorerie net ;
- Flux de trésorerie net lié aux opérations de gestion de portefeuille ;

- Flux de trésorerie non courant ;
- Flux de trésorerie opérationnel ;
- Investissements courants ;
- Investissements exceptionnels ;
- Marge de REBIT ;
- Marge d'EBITDA ;
- Résultat d'exploitation courant (REBIT) ;
- Résultat net courant ;
- Résultat net courant par action ;
- Résultat net courant dilué par action ;
- Retour sur capitaux employés (ROCE) ;
- Retour sur capitaux employés ajustés ;
- Taux de conversion de l'EBITDA en cash ;
- Taux de conversion de l'EBITDA en trésorerie opérationnelle.

Les définitions de ces indicateurs sont regroupées en note 4.12 et les réconciliations avec les agrégats des états financiers consolidés IFRS sont présentées dans les notes 4.1 à 4.9.

4.1 Résultat d'exploitation courant (REBIT) et EBITDA

(En millions d'euros)	Notes	2025	2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		288	586
- Amortissements liés à la revalorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'activités		(144)	(154)
- Autres charges et produits	(6.1.5)	(132)	(155)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT (REBIT)		564	895
- Amortissements et dépréciations courants des actifs corporels et incorporels		(687)	(637)
EBITDA		1 251	1 532

Détails des amortissements et dépréciations des actifs corporels et incorporels :

(En millions d'euros)	Notes	2025	2024
Amortissements et dépréciations des actifs corporels et incorporels	(9.1 à 9.4)	(838)	(802)
Dont amortissements et dépréciations courants des actifs corporels et incorporels		(687)	(637)
Dont amortissements liés à la revalorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'activités		(144)	(154)
Dont dépréciations en autres charges et produits	(6.1.5)	(7)	(11)

4.2 Résultat net courant et résultat net courant par action

(En millions d'euros)	Notes	2025	2024
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		63	354
- Amortissements liés à la revalorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'activités		(144)	(154)
- Autres charges et produits	(6.1.5)	(132)	(155)
- Autres charges et produits attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		—	—
- Impôts sur les amortissements liés à la revalorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'activités		31	34
- Impôts sur autres charges et produits		20	21
- Impôts non courants		(40)	(8)
RÉSULTAT NET COURANT		328	616
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		75 515 945	74 869 439
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles	(13.7)	75 966 858	75 204 737
RÉSULTAT NET COURANT PAR ACTION (en euros)		4,34	8,23
RÉSULTAT NET COURANT DILUÉ PAR ACTION (en euros)		4,32	8,19

4.3 Investissements courants

(En millions d'euros)	2025	2024
INVESTISSEMENTS INCORPORELS ET CORPORELS	636	761
- Investissements exceptionnels	—	—
- Investissements liés à des opérations de gestion du portefeuille	—	—
- Investissements sans impact sur la dette nette	—	—
INVESTISSEMENTS COURANTS	636	761

4.4 Flux de trésorerie

(En millions d'euros)	2025	2024
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	997	1 121
+ Flux de trésorerie provenant des investissements nets	(616)	(940)
FLUX DE TRÉSORERIE NET	381	181
- Flux de trésorerie nets liés aux opérations de gestion du portefeuille	(9)	(177)
FLUX DE TRÉSORERIE LIBRE	390	358
- Investissements exceptionnels	—	—
- Flux de trésorerie non courants	(74)	(61)
FLUX DE TRÉSORERIE COURANT	464	419
- Investissements courants	(636)	(761)
FLUX DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNEL	1 100	1 180

4.5 Taux de conversion

(En millions d'euros)	2025	2024
FLUX DE TRÉSORERIE COURANT	464	419
EBITDA	1 251	1 532
TAUX DE CONVERSION DE L'EBITDA EN CASH	37,1 %	27,3 %

(En millions d'euros)	2025	2024
FLUX DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNEL	1 100	1 180
EBITDA	1 251	1 532
TAUX DE CONVERSION DE L'EBITDA EN TRÉSORERIE OPÉRATIONNELLE	87,9 %	77,0 %

4.6 Dette nette

(En millions d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Emprunts et dettes financières à long terme	(12.3)	3 802	3 680
+ Emprunts et dettes financières à court terme	(12.3)	756	874
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	(12.4)	2 188	2 013
DETTE NETTE		2 370	2 541
+ Obligations hybrides	(13.2)	800	700
DETTE NETTE ET OBLIGATIONS HYBRIDES		3 170	3 241
EBITDA		1 251	1 532
DETTE NETTE ET OBLIGATIONS HYBRIDES SUR EBITDA		2,5	2,1

4.7 Besoin en fonds de roulement

(En millions d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Stocks	(6.2)	1 142	1 348
+ Créances clients et comptes rattachés	(6.2)	1 185	1 312
+ Autres débiteurs et créances diverses y compris impôts société	(6.2)	302	302
+ Actifs financiers dérivés courants	(12.2)	8	20
- Dettes fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	(6.2)	971	1 074
- Autres créditeurs et dettes diverses y compris impôts société	(6.2)	509	506
- Passifs financiers dérivés courants	(12.2)	24	32
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		1 133	1 370

4.8 Capitaux employés

(En millions d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Goodwill, valeur nette	(9.1)	2 865	3 071
+ Immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles, valeur nette	(9.2 & 9.3)	6 077	6 600
+ Titres des sociétés mises en équivalence	(10.1 & 10.2)	9	11
+ Autres titres de participation et Autres actifs non courants	(10.3 & 10.4)	318	377
+ Besoin en fonds de roulement		1 133	1 370
CAPITAUX EMPLOYÉS		10 402	11 429
+ Ajustement *		—	—
CAPITAUX EMPLOYÉS AJUSTÉS		10 402	11 429

* Ajustement lié à des acquisitions finalisées durant l'année et cessions annoncées durant l'année et non finalisées au 31 décembre.

4.9 Retour sur capitaux employés et retour sur capitaux employés ajustés

(En millions d'euros)	2025	2024
Résultat d'exploitation courant (REBIT)	564	895
Capitaux employés	10 402	11 429
RETOUR SUR CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE)	5,4 %	7,8 %

(En millions d'euros)	2025	2024
Résultat d'exploitation courant (REBIT)	564	895
Capitaux employés ajustés	10 402	11 429
RETOUR SUR CAPITAUX EMPLOYÉS AJUSTÉS	5,4 %	7,8 %

4.10 Informations par segment

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée en conformité avec le reporting interne du Groupe utilisé par la direction générale pour mesurer la performance financière des secteurs et allouer les ressources.

Le résultat d'exploitation et les actifs sont répartis entre chaque segment avant ajustements inter-segment. Les transactions entre segments sont réalisées à des prix de marché.

Arkema s'organise autour de trois segments cohérents et complémentaires dédiés à ses Matériaux de Spécialités : les Adhésifs, les Matériaux Avancés et les Coating Solutions, et d'un segment Intermédiaires regroupant les activités dont les résultats sont plus volatils.

Le segment Adhésifs est dirigé par un membre du Comité exécutif et les segments Matériaux Avancés, Coating Solutions et Intermédiaires sont sous la responsabilité d'un *Chief Operating Officer*, également membre du Comité exécutif. Tous deux rendent compte au Président-directeur général, principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8, et ont avec lui des contacts réguliers afin de discuter des activités opérationnelles, des résultats financiers, des prévisions ou des projets pour les segments.

Le *Chief Operating Officer* s'appuie sur trois autres membres du Comité exécutif qui lui rendent compte et qui dirigent respectivement le segment Coating Solutions et chacune des deux *Business Lines* ⁽¹⁾ qui composent le Segment Matériaux Avancés : les Polymères Haute Performance et les Additifs de Performance.

⁽¹⁾ Les *Business Lines* correspondent à des activités ou à des regroupements d'activités.

La composition des segments est décrite ci-dessous :

• le segment Adhésifs est composé des *Business Lines* suivantes :

- Construction et Grand Public regroupant les solutions pour la construction, la rénovation des bâtiments et le bricolage, et
- Assemblage Industriel regroupant des adhésifs haute performance pour les biens durables, et des solutions adhésives pour le *packaging* et le non tissé.

Les Adhésifs proposent des technologies utilisées dans les activités du bâtiment pour les professionnels et le grand public, avec notamment les mastics, les collages pour sols et carrelages et les systèmes d'étanchéité, ainsi que dans l'industrie avec notamment un savoir-faire de pointe dans l'automobile, le textile, le vitrage, les emballages flexibles et rigides, ainsi que l'hygiène.

• le segment Matériaux Avancés est composé des *Business Lines* suivantes :

- Polymères Haute Performance regroupant les polyamides de spécialités, le PVDF, les polyimides, les spécialités fluorées et le PEKK, et
- Additifs de Performance regroupant les agents d'interface qui rassemblent tensio-actifs de spécialités et tamis moléculaires, les peroxydes organiques, la thiochimie et les oxygénés.

Les Matériaux Avancés proposent des solutions innovantes et à haute valeur ajoutée, permettant de répondre aux grands enjeux du développement durable, notamment l'allègement des matériaux, les nouvelles énergies, l'accès à l'eau, le biosourcé ou le recyclage. Ils sont utilisés dans des secteurs variés tels que l'automobile et les transports, le pétrole et gaz, les nouvelles énergies (photovoltaïque, batteries lithium-ion et éolien), les biens de consommation (articles de sports, emballage, produits de beauté et santé...), l'électronique, la construction, les revêtements, la nutrition animale et le traitement de l'eau.

• le segment Coating Solutions est composé des *Business Lines* suivantes :

- Résines pour Coating regroupant les activités acryliques EU/US et les résines de revêtements, et
- Additifs pour Coating regroupant les spécialités photoréticulables de Sartomer et les additifs de rhéologie et de spécialités de Coatex.

Ce segment propose une gamme de produits large et innovante pour les peintures décoratives, les revêtements industriels et les adhésifs, et offre également des solutions pour des applications dans l'industrie du papier, les superabsorbants, le traitement de l'eau ou l'extraction du pétrole et du gaz, et dans des marchés de pointe en forte croissance comme l'impression 3D ou l'électronique.

• le segment Intermédiaires rassemble les activités suivantes :

- Gaz Fluorés, et
- Acryliques Asie.

Ces activités industrielles de chimie intermédiaire, dans lesquelles Arkema bénéficie de positions de premier plan, regroupent des lignes de produits compétitives et mondiales, utilisées dans de nombreux secteurs industriels tels que la construction, la production de froid (réfrigération et air conditionné), l'automobile, les revêtements et le traitement de l'eau.

Les activités fonctionnelles et financières qui ne sont pas directement affectables aux activités opérationnelles (notamment certains frais de recherche et coûts centraux) sont regroupées dans une section *Corporate*.

2025 (En millions d'euros)	Adhésifs	Matériaux Avancés	Coating Solutions	Intermédiaires	Corporate	Total
Chiffre d'affaires	2 737	3 441	2 176	681	33	9 068
EBITDA	365	616	194	162	(86)	1 251
Amortissements et dépréciations courants des actifs corporels et incorporels	(109)	(411)	(126)	(28)	(13)	(687)
Résultat d'exploitation courant (REBIT)	256	205	68	134	(99)	564
Amortissements liés à la revalorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'activités	(102)	(35)	(7)	—	—	(144)
Autres charges et produits	(28)	(75)	(14)	3	(18)	(132)
Résultat d'exploitation	126	95	47	137	(117)	288
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	—	(1)	—	—	0	(1)
Investissements incorporels et corporels	83	326	177	23	27	636
Goodwill, valeur nette	1 633	817	371	44	—	2 865
Immobilisations incorporelles hors goodwill et corporelles, valeur nette	2 057	2 967	853	148	52	6 077
Titres des sociétés mises en équivalence	—	9	—	—	—	9
Autres titres de participation et autres actifs non courants	9	107	22	—	180	318
Besoin en fonds de roulement	376	430	216	38	73	1 133
Capitaux employés	4 075	4 330	1 462	230	305	10 402
Provisions et autres passifs non courants	(79)	(335)	(65)	(11)	(658)	(1 148)

2024 (En millions d'euros)	Adhésifs	Matériaux Avancés	Coating Solutions	Intermédiaires	Corporate	Total
Chiffre d'affaires	2 722	3 562	2 455	768	37	9 544
EBITDA	412	707	301	198	(86)	1 532
Amortissements et dépréciations courants des actifs corporels et incorporels	(89)	(371)	(127)	(41)	(9)	(637)
Résultat d'exploitation courant (REBIT)	323	336	174	157	(95)	895
Amortissements liés à la revalorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'activités	(108)	(40)	(6)	—	—	(154)
Autres charges et produits	(43)	(89)	2	4	(29)	(155)
Résultat d'exploitation	172	207	170	161	(124)	586
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	—	(6)	—	—	—	(6)
Investissements incorporels et corporels	89	459	141	21	51	761
Goodwill, valeur nette	1 743	899	385	44	—	3 071
Immobilisations incorporelles hors goodwill et corporelles, valeur nette	2 232	3 268	854	170	76	6 600
Titres des sociétés mises en équivalence	—	11	—	—	—	11
Autres titres de participation et autres actifs non courants	12	109	21	—	235	377
Besoin en fonds de roulement	463	566	273	4	64	1 370
Capitaux employés	4 450	4 853	1 533	218	375	11 429
Provisions et autres passifs non courants	(94)	(369)	(70)	(13)	(728)	(1 274)

Chiffre d'affaires des Matériaux de Spécialités par *Business Line* :

	2025	2024
Adhésifs	2 737	2 722
<i>dont Construction et Grand Public</i>	<i>1 218</i>	<i>1 250</i>
<i>dont Assemblage Industriel</i>	<i>1 519</i>	<i>1 472</i>
Matériaux Avancés	3 441	3 562
<i>dont Polymères Haute Performance</i>	<i>1 549</i>	<i>1 571</i>
<i>dont Additifs de Performance</i>	<i>1 892</i>	<i>1 991</i>
Coating Solutions	2 176	2 455
<i>dont Résines pour Coating</i>	<i>1 546</i>	<i>1 770</i>
<i>dont Additifs pour Coating</i>	<i>630</i>	<i>685</i>

4.11 Informations par zone géographique

Le chiffre d'affaires est présenté sur la base de la localisation géographique des clients. Les capitaux employés et les investissements incorporels et corporels bruts sont présentés par zone des actifs.

2025 (En millions d'euros)	Chiffre d'affaires hors Groupe	Capitaux employés	Investissements incorporels et corporels
Europe	2 953	4 298	355
dont France	649	2 795	309
ALENA *	3 103	3 595	194
dont Etats-Unis	2 773	3 408	183
Asie	2 532	2 356	80
dont Chine **	1 227	655	46
Reste du monde	480	153	7
TOTAL	9 068	10 402	636

* États-Unis, Canada, Mexique.

** Chine, Hong-Kong et Taïwan.

2024 (En millions d'euros)	Chiffre d'affaires hors Groupe	Capitaux employés	Investissements incorporels et corporels
Europe	3 123	4 427	360
dont France	704	2 849	310
ALENA *	3 367	4 101	278
dont Etats-Unis	2 993	3 871	266
Asie	2 554	2 736	117
dont Chine **	1 244	744	72
Reste du monde	500	165	6
TOTAL	9 544	11 429	761

* États-Unis, Canada, Mexique.

** Chine, Hong-Kong et Taïwan.

4.12 Définitions des indicateurs alternatifs de performance

Amortissements et dépréciations courants des actifs corporels et incorporels

Indicateur alternatif de performance qui représente les amortissements et dépréciations des actifs corporels et incorporels avant prise en compte :

- (i) des amortissements et dépréciations liés à la revalorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'activités ; et
- (ii) des dépréciations comptabilisées en autres charges et produits.

Cet indicateur facilite la comparaison d'une période à l'autre en s'affranchissant des éléments non courants.

Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Indicateur alternatif de performance correspondant au montant net des actifs et des passifs courants liés à l'exploitation, aux investissements et au financement. Il reflète les besoins de financement à court terme du Groupe résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité opérationnelle.

Capitaux employés

Indicateur alternatif de performance correspondant à la somme des éléments suivants :

- (i) la valeur nette comptable du *Goodwill* ;
- (ii) la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles (hors *goodwill*) et corporelles ;
- (iii) le montant des titres des sociétés mises en équivalence ;
- (iv) le montant des autres titres de participation et autres actifs non courants ; et
- (v) le besoin en fonds de roulement.

Les capitaux employés sont utilisés pour analyser le montant des capitaux investis par le Groupe pour conduire ses opérations.

Capitaux employés ajustés

Indicateur alternatif de performance correspondant aux capitaux employés retraités d'ajustements liés aux opérations de cession et d'acquisition afin de mettre en cohérence les éléments retenus au numérateur et au dénominateur dans le calcul du ROCE.

Dans le cas d'une cession d'activité annoncée et non finalisée au 31 décembre, le résultat opérationnel de cette activité reste consolidé dans le compte de résultat donc dans le calcul du REBIT, alors que les éléments relatifs aux capitaux employés sont classés en actifs/passifs destinés à être cédés et donc exclus du calcul des capitaux employés. Afin de mettre en cohérence les éléments retenus au numérateur et au dénominateur dans le calcul du ROCE, les capitaux employés au 31 décembre sont donc augmentés des éléments relatifs aux capitaux employés de l'activité en cours de cession.

Dans le cas de la finalisation d'une acquisition dans l'année, les résultats opérationnels ne sont consolidés dans le compte de résultat qu'à partir de la date de l'acquisition et non sur l'ensemble de l'année alors que les capitaux employés sont comptabilisés en totalité au 31 décembre. Lorsque cette acquisition n'a pas généré de contribution matérielle au résultat de l'année, afin de mettre en cohérence les éléments retenus au numérateur et au dénominateur dans le calcul du ROCE, les capitaux employés au 31 décembre sont diminués des capitaux employés relatifs à l'activité acquise, sauf s'ils sont considérés comme non significatifs.

Dette nette ou Endettement net

Indicateur alternatif de performance correspondant à la somme de la dette financière à court terme et de la dette financière à long terme diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Dette nette et obligations hybrides

Indicateur alternatif de performance correspondant au montant de la dette nette et des obligations hybrides.

Dette nette et obligations hybrides sur EBITDA

Indicateur alternatif de performance correspondant au ratio dette nette et obligations hybrides sur EBITDA. Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de la dette par rapport à la performance opérationnelle du Groupe et fournit une base de comparaison cohérente avec nos pairs.

Earnings Before Interest Taxes Depreciation & Amortization (EBITDA)

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le résultat d'exploitation.

Il correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte :

- (i) des amortissements et dépréciations courant des actifs corporels et incorporels ;
- (ii) des autres charges et produits ; et
- (iii) des amortissements liés à la revalorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'activités.

Cet indicateur permet d'évaluer la rentabilité opérationnelle du Groupe ainsi que sa capacité à générer des cash flows opérationnels avant prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement, des investissements ainsi que des flux de trésorerie liés au coût de financement et à l'impôt. Il facilite également la comparaison d'une période à l'autre en s'affranchissant des éléments non courants, et fournit une base de comparaison cohérente avec nos pairs.

Flux de trésorerie courant

Indicateur alternatif de performance correspondant au flux de trésorerie libre hors éléments exceptionnels. Ces éléments exceptionnels correspondent aux flux de trésorerie non courants et aux investissements exceptionnels. Cet indicateur permet la comparaison d'une période à l'autre en s'affranchissant des éléments exceptionnels et de gestion de portefeuille, et fournit une base de comparaison cohérente avec nos pairs. Cet indicateur permet d'évaluer la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour financer notamment le retour à l'actionnaire, les éléments exceptionnels et les acquisitions.

Flux de trésorerie libre

Indicateur alternatif de performance correspondant au flux de trésorerie net avant prise en compte des flux de trésorerie nets liés aux opérations de gestion de portefeuille. Il permet la comparaison d'une période à l'autre en s'affranchissant des éléments de gestion de portefeuille, et fournit une base de comparaison cohérente avec nos pairs.

Flux de trésorerie net

Indicateur alternatif de performance correspondant à la somme de deux agrégats IFRS, le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et le flux de trésorerie provenant des investissements nets. Il permet d'estimer les flux de trésorerie du Groupe avant variation des flux de trésorerie liés au financement.

Flux de trésorerie net lié aux opérations de gestion de portefeuille

Indicateur alternatif de performance correspondant aux flux de trésorerie liés aux opérations d'acquisition et de cession décrites dans les notes 3.2.2 « Acquisitions de l'année » et 3.3 « Cessions des activités ».

Flux de trésorerie non courant

Indicateur alternatif de performance correspondant aux flux de trésorerie liés aux autres charges et produits détaillés dans la note 6.1.5 « Autres charges et produits ».

Flux de trésorerie opérationnel

Indicateur alternatif de performance qui correspond au flux de trésorerie libre avant prise en compte des investissements incorporels et corporels, retraités des flux de trésorerie non courants. Cet indicateur permet d'évaluer la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour financer notamment ses investissements incorporels et corporels, le retour à l'actionnaire, et les acquisitions. Il correspond et se substitue à l'indicateur « Flux de trésorerie d'exploitation » défini lors du *Capital Markets Day* du 27 septembre 2023.

Investissements courants

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche correspond aux investissements incorporels et corporels. Les investissements courants désignent l'ensemble des investissements incorporels et corporels retraités des investissements exceptionnels, des investissements liés à des opérations de gestion de portefeuille et des investissements sans impact sur la dette nette (financés par des tiers). Cet indicateur permet la comparaison d'une période à l'autre en s'affranchissant des éléments non courants, et fournit une base de comparaison cohérente avec nos pairs.

Investissements exceptionnels

Indicateur alternatif de performance correspondant à un nombre très limité d'investissements relatifs à des projets majeurs de développement qui sont présentés séparément dans le cadre de la communication financière compte tenu de leur taille et de leur nature.

Marge de REBIT

Indicateur alternatif de performance correspondant au ratio résultat d'exploitation courant (REBIT) sur chiffre d'affaires. Il facilite la comparaison d'une période à l'autre en s'affranchissant des éléments non courants, et fournit une base de comparaison cohérente avec nos pairs.

Marge d'EBITDA

Indicateur alternatif de performance correspondant au ratio EBITDA sur chiffre d'affaires. Cet indicateur facilite la comparaison d'une période à l'autre en s'affranchissant des éléments non courants, et fournit une base de comparaison cohérente avec nos pairs. Il constitue également l'un des critères de performance financière auxquels sont soumis les plans d'actions de performance.

Résultat d'exploitation courant (REBIT)

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le résultat d'exploitation. Il correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte :

- (i) des amortissements liés à la revalorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'activités ; et
- (ii) des autres charges et produits.

Cet indicateur permet d'évaluer la rentabilité opérationnelle du Groupe avant impôts et hors éléments non courants, et ce quelle que soit la structure de financement puisqu'il ne prend pas en compte le résultat financier. Il facilite la comparaison d'une période à l'autre en s'affranchissant des éléments non courants, et fournit une base de comparaison cohérente avec nos pairs.

Résultat net courant

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe avant prise en compte des éléments non courants. Les éléments non courants correspondent :

- (i) aux autres charges et produits nets des impôts s'y rapportant ;
- (ii) aux amortissements liés à la revalorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'activités nets des impôts s'y rapportant ; et
- (iii) aux impôts non courants non liés aux autres charges et produits et qui se rapportent à des événements inhabituels de par leur fréquence et leur montant, comme la reconnaissance ou la dépréciation d'actifs d'impôt différé ou encore l'impact d'un changement de taux d'imposition sur les impôts différés.

Cet indicateur permet d'évaluer la rentabilité du Groupe en incluant, au-delà des éléments opérationnels, sa structure de financement et les impôts sur le résultat. Il facilite la comparaison d'une période à l'autre en s'affranchissant des éléments non courants, et fournit une base de comparaison cohérente avec nos pairs.

Résultat net courant par action

Indicateur alternatif de performance calculé en divisant le résultat net courant de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Résultat net courant dilué par action

Indicateur alternatif de performance qui représente le résultat net courant par action ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Il est calculé en divisant le résultat net courant de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles en circulation au cours de la période.

Retour sur capitaux employés (ROCE)

Indicateur alternatif de performance correspondant au ratio résultat d'exploitation courant (REBIT) de la période sur capitaux employés en fin de période. Il permet d'apprécier, dans le temps, la rentabilité des investissements réalisés.

Retour sur capitaux employés ajustés

Indicateur alternatif de performance correspondant au ratio résultat d'exploitation courant (REBIT) de la période sur capitaux employés ajustés en fin de période. Il permet d'apprécier, dans le temps, la rentabilité des investissements réalisés, en corrigeant des éléments relatifs aux capitaux employés acquis au cours de la période ou en cours de cession pour les mettre en cohérence avec les éléments retenus dans le REBIT.

Taux de conversion de l'EBITDA en cash

Indicateur alternatif de performance correspondant au ratio flux de trésorerie courant sur EBITDA. Cet indicateur permet d'évaluer la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour financer notamment le retour à l'actionnaire, les investissements exceptionnels et les acquisitions.

Taux de conversion de l'EBITDA en trésorerie opérationnelle

Indicateur alternatif de performance défini comme le ratio flux de trésorerie opérationnel sur EBITDA. Cet indicateur fournit une base de comparaison cohérente entre les périodes ainsi qu'avec nos pairs, et ce quelle que soit la stratégie de croissance retenue, qu'il s'agisse de croissance externe à travers des acquisitions ou de croissance interne à travers des investissements. Il constitue également l'un des critères de performance financière auxquels sont soumis les plans d'actions de performance. Il correspond et se substitue à l'indicateur « Taux de conversion de la trésorerie d'exploitation » défini lors du *Capital Markets Day* du 27 septembre 2023.

Note 5 Enjeux climatiques

Engagé depuis de nombreuses années dans la lutte contre le réchauffement climatique, Arkema a renforcé en 2023 son plan climat, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, et défini des objectifs plus ambitieux à horizon 2030 selon une trajectoire 1,5 °C, approuvés par l'organisme mondial indépendant Science Based Targets initiative (SBTi). Ses objectifs sont de réduire de 48,5 % ses émissions de scopes 1 + 2 et de 54 % ses émissions de scope 3, en 2030 par rapport à 2019. L'objectif validé SBTi sur ses émissions de gaz à effet de serre de scope 3 ayant été dépassé en 2024, le Groupe s'est fixé une nouvelle cible plus ambitieuse de réduire de 67 % ses émissions de gaz à effet de serre de scope 3 en 2030 par rapport à 2019.

Dans le cadre de ce plan climat, le Groupe s'est également fixé l'objectif de diminuer ses achats nets d'énergie de 25 % à l'horizon 2030 par rapport à 2012 (indicateur intensif EFPI).

Pour atteindre son objectif sur les scopes 1 + 2, le Groupe améliore ses procédés de production en continu et à travers l'innovation, mène une politique d'amélioration de l'efficacité énergétique de ses sites, notamment à travers son programme Arkema Energy, et poursuit ses efforts en matière d'achats d'énergie provenant de sources bas carbone. Sur le scope 3,

Arkema agit sur les catégories les plus significatives en amont, notamment à travers des initiatives d'engagement fournisseurs, afin qu'ils réduisent l'empreinte carbone de leurs produits, ou en augmentant la part des matières premières bio-sourcées ou recyclées, et en aval, par la réduction de ses activités les plus émissives, l'évolution de ses produits vers des solutions durables, ou le développement de filières de recyclage.

Par ailleurs, le plan climat est soutenu par des investissements participant à la décarbonation qui pourraient atteindre un cumul de 400 millions d'euros sur la période 2022-2030. (cf. Note 9.5 « Suivi de la valeur »)

En lien avec les objectifs 2030 d'Arkema, les enjeux climatiques sont pris en compte dans les décisions d'investissements industriels, les contrats d'approvisionnement en matières premières et énergie, ainsi que lors de l'évaluation des projets d'acquisitions. De façon opérationnelle, les décisions d'investissement tiennent compte d'un prix interne du carbone dont la pertinence est validée par le Comité exécutif du Groupe et en ligne avec les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction a identifié les estimations et les jugements qui peuvent être impactés par les effets du changement climatique. Ils sont listés ci-dessous et encadrés en vert dans chacune des notes :

Sujets	Notes	Contenu
Investissement durable	9.3 Immobilisations corporelles	<ul style="list-style-type: none"> Des investissements participant à la décarbonation ont été engagés à date notamment dans des projets à Carling, à Lacq, à Taixing ainsi que dans les projets du programme Arkema Energy.
Évaluation des actifs non financiers	9.3 Immobilisations corporelles	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe tient compte des enjeux climatiques dans la détermination des durées de vie de ses immobilisations et estime qu'ils n'ont pas d'impacts significatifs sur la valeur des immobilisations au 31/12/2025.
	9.5 Suivi de la valeur	<ul style="list-style-type: none"> Hypothèses prises dans le cadre des tests de dépréciation (projection des cashflows et analyses de sensibilité).
Provisions	11.1.2 Autres provisions	<ul style="list-style-type: none"> Les provisions environnementales couvrent notamment des charges liées à des risques physiques en lien avec les changements climatiques.
Finance durable	12.3.1 Analyse de l'endettement net par nature	<ul style="list-style-type: none"> Deux emprunts obligataires verts ont été émis en 2020 et 2025 pour respectivement 300 millions d'euros et 500 millions d'euros. La ligne de crédit syndiquée est indexée sur trois indicateurs RSE (les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de composés organiques volatils et le taux de fréquence des accidents).
Paievements en actions	7.4.2 Attribution gratuite d'actions	<ul style="list-style-type: none"> L'attribution des actions de performance dépend en partie de l'atteinte d'objectifs environnementaux, incluant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (poids de l'indicateur climat de 15 % en 2025 (15 % en 2024) par rapport à l'attribution globale).
Conformité réglementaire	6.2.3 Quotas d'émission des gaz à effet de serre (EUA)	<ul style="list-style-type: none"> Le stock en fin d'exercice des quotas d'émissions des gaz à effet de serre (EUA) couvre les besoins opérationnels des unités européennes du Groupe, sans déficit prévisible jusqu'à la fin de la phase 4. Le Groupe n'a pas d'activité trading de quotas de CO₂.
Contrats d'énergie bas carbone	6.3.2 Obligations contractuelles liées aux activités opérationnelles du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> Arkema a conclu des contrats pluriannuels d'acquisition de garanties d'origine (« REC »). Lorsqu'ils sont matériels, ces contrats sont présentés en engagements hors bilan lors de leur contractualisation, puis reconnus en immobilisations incorporelles lors de l'acquisition des garanties et donnent lieu à comptabilisation d'une charge lors de leur consommation.
	9.3 Immobilisations corporelles	<ul style="list-style-type: none"> Arkema a conclu des contrats pluriannuels d'approvisionnement en énergie bas carbone (« PPA »). Ces contrats sont analysés au cas par cas au regard des critères de comptabilisation éventuelle d'un actif corporel ou d'un contrat de location selon les caractéristiques des actifs et dispositions contractuelles.

Note 6 Autres éléments de l'activité opérationnelle

6.1 Compte de résultat

6.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux ventes de produits chimiques, produits ou commercialisés par le Groupe. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert au client du contrôle des biens, apprécié notamment en fonction des termes des contrats de vente.

6.1.2 Coûts et charges d'exploitation

Les coûts et charges d'exploitation correspondent au coût complet des ventes à l'exclusion des frais de recherche et développement et des frais administratifs et commerciaux donnés sur des lignes spécifiques.

6.1.3 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement comprennent les salaires, les achats, les prestations externes ainsi que les amortissements. Ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les subventions reçues sont portées en déduction des frais de recherche.

Le Groupe comptabilise le crédit d'impôt recherche en déduction des coûts et charges d'exploitation.

6.1.4 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est constitué de l'ensemble des charges et produits ne résultant pas du résultat financier, des sociétés mises en équivalence et de l'impôt.

6.1.5 Autres charges et produits

Les autres charges et produits sont en nombre limité, bien identifiés, non courants et d'un montant particulièrement significatif que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces charges et produits concernent notamment :

- les dépréciations pour perte de valeur des actifs incorporels, corporels et financiers ;
- les plus ou moins-values de cession, les frais de projets d'acquisition, les profits sur une acquisition à des conditions avantageuses (*goodwill* négatif) et les écarts de valorisation des stocks entre leur juste valeur à la date d'acquisition et leur coût de production ;
- les charges liées aux augmentations de capital réservées aux salariés ;
- les frais de démarrage des investissements considérés comme exceptionnels ;
- les charges importantes de restructuration et d'environnement qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat d'exploitation courant (intégrant les modifications substantielles de régimes d'avantages au personnel, et l'effet des contrats déficitaires) ; et
- les charges liées à des sinistres significatifs ou à des litiges dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

(En millions d'euros)	2025			2024		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Restructuration et environnement	(106)	3	(103)	(46)	2	(44)
Dépréciations du <i>goodwill</i>	—	—	—	—	—	—
Dépréciations d'actifs (hors <i>goodwill</i>)	—	—	—	(11)	—	(11)
Sinistres et litiges	(10)	2	(8)	(28)	9	(19)
Résultat de cession et frais d'acquisition	(18)	—	(18)	(30)	—	(30)
Autres	(3)	—	(3)	(51)	—	(51)
TOTAL DES AUTRES CHARGES ET PRODUITS	(137)	5	(132)	(166)	11	(155)

Sur l'exercice 2025, les charges de restructuration et environnement concernent essentiellement des restructurations, notamment dans le segment Matériaux Avancés, en lien avec la réorganisation des activités Oxygénés du site de Jarrie en France. Elles sont également liées à la réorganisation du segment Adhésifs ainsi que des activités de gaz fluorés du site de Pierre-Bénite. (cf. note 11.1.2 « Autres provisions »). Les charges relatives aux sinistres et litiges proviennent

essentiellement des frais juridiques engagés dans le cadre de procédures en cours aux États-Unis. Enfin, les charges et produits de la rubrique résultat de cession et frais d'acquisition sont majoritairement liés au projet de cession dans les additifs plastiques et à l'acquisition de l'activité des adhésifs de lamination pour emballages flexibles de Dow.

Sur l'exercice 2024, les charges de restructuration et environnement concernent principalement le segment *Corporate* aux États-Unis ainsi que les Adhésifs et Matériaux Avancés. Des dépréciations d'actifs spécifiques ont été enregistrées principalement dans les activités Oxygénés sur le site de Jarrie en France. Les charges liées aux sinistres et litiges concernent principalement le segment des Matériaux Avancés avec notamment des frais de remise en état du site de Günzburg touché par une inondation qui a atteint des niveaux de crue millénaire ainsi que le segment *Corporate* avec des frais juridiques liés aux procédures en cours aux États-Unis. Les charges et produits de la rubrique résultat de cession et frais d'acquisition proviennent majoritairement du

projet d'acquisition de l'activité des adhésifs de lamination pour emballages flexibles de Dow. La rubrique « Autres » inclut principalement les frais de démarrage de la plateforme de Singapour ainsi que les charges liées à l'augmentation de capital réservée aux salariés au second semestre 2024.

Le total des dépréciations d'actifs corporels et incorporels (y compris *goodwill*) inclus dans les autres charges et produits s'élève à (7) millions d'euros au 31 décembre 2025 contre (11) millions d'euros au 31 décembre 2024. En 2025, ce montant est inclus dans les charges de résultat de cession et frais d'acquisition.

6.2 Besoin en fonds de roulement

6.2.1 Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen de chaque période. Les tableaux de flux de trésorerie excluent les différences de change dues à la conversion en euros des actifs et passifs des bilans libellés en devises étrangères au cours de fin de période (sauf pour la trésorerie et équivalents de trésorerie).

La variation de besoin en fonds de roulement du tableau de flux de trésorerie s'élève à (156) millions d'euros dans les flux de trésorerie provenant de l'exploitation et 24 millions d'euros dans les flux de trésorerie provenant des investissements nets.

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	Variation de période	Flux monétaires du TFT (exploitation et investissement)	Écart de conversion	Autres mouvements non monétaires	31 décembre 2025
Stocks	1 348	—	(134)	(72)	—	1 142
+ Créances clients et comptes rattachés hors créances sur immobilisation	1 304	1	(41)	(80)	1	1 185
+ Autres débiteurs et Créances diverses dont impôts société	302	—	27	(13)	(14)	302
- Dettes fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés hors fournisseurs d'immobilisation	862	—	(16)	(46)	—	800
- Autres créditeurs et dettes diverses dont impôts société	506	6	24	(16)	(11)	509
TOTAL DES CATÉGORIES LIÉES À L'EXPLOITATION	1 586	(5)	(156)	(103)	(2)	1 320
+ Créance sur immobilisation	8	—	(8)	(1)	—	—
- Autres créditeurs et fournisseurs d'immobilisations	212	—	(32)	(9)	—	171
TOTAL DES CATÉGORIES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS	(204)	—	24	8	—	(171)
+ Actifs et passifs financiers dérivés courants	(12)	—	2	1	(7)	(16)
TOTAL BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ^(a)	1 370	(5)	(130)	(94)	(9)	1 133

(a) Indicateur alternatif de performance : se reporter à la note 4 pour les tableaux de réconciliation et les définitions.

6.2.2 Stocks

Les stocks sont évalués dans les états financiers consolidés au plus faible du prix de revient et de la valeur nette de réalisation, conformément à la norme IAS 2 « Stocks ». Le coût des stocks est généralement déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP).

Les coûts des stocks de produits fabriqués incluent les coûts de matières premières, de main-d'œuvre directe, ainsi que l'allocation, sur la base d'une capacité de production normale,

des coûts indirects de production et des amortissements. Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des stocks de produits fabriqués.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Stocks (valeur brute)	1 261	1 465
Provisions pour dépréciation	(119)	(117)
Stocks (valeur nette)	1 142	1 348
<i>Dont :</i>		
<i>Matières premières et fournitures</i>	417	462
<i>Produits finis</i>	725	886

6.2.3 Quotas d'émission des gaz à effet de serre (EUA)

En l'absence de normes IFRS ou interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre :

- les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle ; et
- les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction.

Dans le cadre de la gestion d'installations de combustion et d'émissions liées à ses procédés, le Groupe est exposé à des risques inhérents au fonctionnement du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) de gaz à effet de serre mis en place par l'Union Européenne en 2005. Dans la phase 4 démarrée en 2021 et qui se poursuivra jusque fin 2030, le stock en fin d'exercice des quotas d'émission des gaz à effet de serre (EUA) couvre les besoins opérationnels des unités européennes du Groupe, sans déficit prévisible jusqu'à la fin de la phase 4. Le Groupe n'a pas d'activité trading de quotas de CO₂. Toutefois, dans le cadre courant de son activité opérationnelle, le Groupe peut être amené à réaliser des opérations sur le marché.

6.2.4 Clients et comptes rattachés, autres créances

Les créances clients nettes s'élèvent à 1 185 millions d'euros au 31 décembre 2025 (1 312 millions d'euros au 31 décembre 2024) et incluent des dépréciations à hauteur de 18 millions d'euros au 31 décembre 2025 (21 millions d'euros au 31 décembre 2024). Le détail par échéance des créances clients nettes de dépréciation est présenté en note 12.5.4 « Risque de crédit ». Les autres créances comprennent notamment des créances sur États pour 135 millions d'euros au 31 décembre 2025 (129 millions au 31 décembre 2024), dont 120 millions d'euros au titre de la TVA (109 millions d'euros au 31 décembre 2024).

6.2.5 Fournisseurs et comptes rattachés, autres créditeurs et dettes diverses

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 971 millions d'euros au 31 décembre 2025 (1 074 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les autres créditeurs sont constitués principalement de dettes sociales pour 279 millions d'euros au 31 décembre 2025 (285 millions d'euros au 31 décembre 2024) et de dettes sur États pour 78 millions d'euros au 31 décembre 2025 (77 millions d'euros au 31 décembre 2024), dont 45 millions d'euros au titre de la TVA (43 millions d'euros au 31 décembre 2024).

6.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

6.3.1 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les principaux engagements donnés sont repris dans le tableau ci-après :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Garanties accordées	124	150
Lettres de confort	—	—
Cautions sur marché	37	11
Cautions en douane	40	34
TOTAL	201	195

Les garanties accordées concernent principalement des garanties bancaires émises en faveur de collectivités et d'organismes publics (préfectures, agences de l'environnement) au titre d'obligations environnementales ou concernant des sites classés, ainsi que des garanties de loyer pour le nouveau siège social du Groupe.

6.3.2 Obligations contractuelles liées aux activités opérationnelles du Groupe

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe a conclu des contrats pluriannuels d'achat de matières premières et d'énergie pour les besoins physiques de ses usines, afin de garantir la continuité et la sécurité des approvisionnements. La conclusion de tels contrats sur des durées généralement comprises à l'origine entre un et dix ans correspond à une pratique habituelle des entreprises du secteur pour couvrir leurs besoins.

Ces engagements d'achat ont été valorisés en considérant au cas par cas l'engagement financier pris par Arkema envers ses fournisseurs ; certains de ces contrats sont en effet assortis de clauses qui obligent le Groupe à prendre livraison de volumes minimums indiqués au contrat ou, à défaut, de verser au fournisseur des compensations financières. Selon le cas, ces obligations contractuelles sont traduites dans les contrats sous la forme de préavis, d'indemnités à verser

au fournisseur en cas de résiliation anticipée ou de clauses de *take or pay*. La valorisation de ces contrats correspond donc au montant minimum dû aux fournisseurs au titre des indemnités financières en cas de dénonciation des contrats ou de non-enlèvement des quantités minimum contractuelles, diminué des quantités pouvant être revendues sur le marché quand le Groupe en a la faculté (et bien que ce ne soit pas son intention lors de la conclusion des contrats).

Certains engagements locatifs ou d'achat n'entrent pas dans le périmètre IFRS 16. Il s'agit pour une très grande part d'obligations d'achat irrévocables décrites ci-dessus, ainsi que de contrats de services ou de mise à disposition d'actifs non identifiés ou non contrôlés au 31 décembre 2025, étant précisé que seule la part irrévocable des achats restant à courir a été valorisée.

Les montants correspondants sont inclus dans le tableau ci-dessous au 31 décembre 2025.

Le montant total des engagements financiers du Groupe s'élève à 1 020 millions d'euros au 31 décembre 2025 (année N) selon l'échéancier suivant :

(En millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
N	—	293
N+1	276	148
N+2	129	96
N+3	104	85
N+4	94	80
N+5 jusqu'à expiration des contrats	417	427
TOTAL	1 020	1 129

Ces engagements comprennent notamment les contrats pluriannuels d'approvisionnement en énergie bas carbone et d'acquisition de garanties d'origine conclus par le Groupe.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble de ces contrats d'approvisionnement en énergie bas carbone et d'acquisition de garanties d'origine sont conclus pour les besoins propres du Groupe, et bénéficient de l'exemption dite d'*own-use*.

Les principaux contrats au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau suivant :

Zone géographique	Nombre de contrats	Dates de démarrage	Dates de fin	Durée des contrats (années)	Volume (GWh par an)
Europe	1	2026	2045	20	20
ALENA *	12	2021-2025	2028-2045	3-21	435
TOTAL	13				455

* États-Unis, Canada, Mexique.

Note 7 Effectifs, charges et avantages au personnel

7.1 Effectifs

	Adhésifs	Matériaux Avancés	Coating Solutions	Intermédiaires	Corporate	Total
Effectifs en fin de période 2025	7 157	9 080	3 768	506	137	20 648
Effectifs en fin de période 2024	7 268	9 333	3 809	521	151	21 082

	France	Reste de l'Europe	ALENA *	Asie	Reste du monde	Total
Effectifs en fin de période 2025	7 058	3 720	4 034	4 766	1 070	20 648
Effectifs en fin de période 2024	7 199	3 733	4 140	4 937	1 073	21 082

* États-Unis, Canada, Mexique.

7.2 Charges de personnel

Les charges de personnel, dont les attributions d'actions gratuites (cf. 7.4 « Paiements fondés sur des actions »), s'élèvent à 1 742 millions d'euros sur l'exercice 2025 (1 717 millions d'euros sur l'exercice 2024).

Elles se composent de 1 317 millions d'euros de salaires, traitements et charge IFRS 2 (1 304 millions d'euros en 2024) et de 425 millions d'euros de charges sociales (413 millions d'euros en 2024).

7.3 Provisions pour retraites et avantages du personnel

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » :

- les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charge de la période ; et
- les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont comptabilisés et évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées.

Avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les régimes à prestations définies, l'évaluation des engagements, selon la méthode des unités de crédits projetées, intègre principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation financière, fonction de la zone géographique et de la durée des engagements ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de progression des dépenses de santé ; et
- les dernières tables de mortalité en vigueur dans les pays concernés.

Les taux de rendement des actifs de couverture sont alignés sur les taux d'actualisation.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels, ils sont comptabilisés en autres éléments non recyclables du résultat global.

Lors de la modification ou de la création d'un régime, l'ensemble du coût des services passés est reconnu immédiatement en résultat.

Un actif de retraite peut être généré lorsqu'un régime à prestations définies est surfinancé. Le montant de cet actif au bilan peut faire l'objet d'un plafonnement en application d'IAS 19.64 et d'IFRIC 14.

Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages à long terme, selon la réglementation applicable, la provision est constituée selon une méthode simplifiée. Ainsi, si une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées est nécessaire, les écarts actuariels ainsi que l'ensemble du coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans la provision en contrepartie du compte de résultat.

La charge nette liée aux engagements de retraite et autres engagements envers le personnel est comptabilisée en résultat d'exploitation courant, à l'exception :

- de l'effet des réductions ou liquidations de régimes qui sont présentées dans les « Autres charges et produits » en cas de modification substantielle de ces régimes ; et
- de la charge d'intérêt nette et des écarts actuariels liés aux changements de taux d'actualisation des autres avantages à long terme, qui sont classés en résultat financier.

Au 31 décembre 2025, les provisions pour retraites et avantages du personnel se décomposent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Engagements de retraite	227	262
Frais médicaux et prévoyance	36	42
Dispense d'activité	11	13
Avantages postérieurs à l'emploi	274	317
Médailles et gratifications d'ancienneté	66	74
Autres avantages à long terme	66	74
Provisions pour retraites et avantages du personnel	340	391

(En millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Montant de la provision au passif	340	391
Montant reconnu à l'actif	(4)	(4)
Provisions nettes pour retraites et avantages du personnel	336	387

Caractéristiques des principaux régimes

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, de frais médicaux, de prévoyance et d'indemnités de fin de carrière dont les prestations dépendent de différents facteurs dont l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans certains cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Les caractéristiques des principaux régimes à prestations définies sont :

- aux États-Unis le régime à prestations définies le plus important est l'*Employee Pension Plan*. Ce plan étant gelé depuis plusieurs années, il n'y a plus d'accumulation de nouveaux droits sauf pour quelques employés. Ce régime permet aux bénéficiaires de recevoir un capital au moment de leur départ à la retraite ou une rente. Ce plan est préfinancé et les actifs de couverture de ce plan sont sujets aux règles de financement minimum telles que définies par la réglementation fédérale *Pension Protection Act* ; un régime de mutuelle est encore ouvert aux nouveaux entrants et prévoit le remboursement de certains frais médicaux ou le paiement de primes d'assurances pour les retraités et leurs ayants droit ; ce plan n'est pas préfinancé par des actifs de couverture ; en 2020, afin de diminuer l'exposition au risque financier et à la volatilité, une partie de l'engagement de retraite de l'*Employee Pension Plan* a été externalisée et transférée à une compagnie d'assurance avec les actifs correspondants. Ce transfert a eu pour impact une diminution de 31 M\$ des actifs et une baisse des engagements de - 29,5 M\$, l'écart ayant été enregistré en profit dans le compte

de résultat de 2020. En 2021, un transfert additionnel a été réalisé et a eu pour impact une diminution de 42,9 M\$ des actifs et une baisse des engagements de 44,6 M\$, l'écart ayant été enregistré en profit dans le compte de résultat de 2021.

- en France les régimes de retraites chapeau sont fermés aux nouveaux entrants. L'un d'entre eux est géré par un assureur et préfinancé par des actifs de couverture. L'autre régime a été liquidé pour la partie concernant le Président-directeur-général suite à la résolution de l'Assemblée générale du 7 juin 2016. Ce régime a par ailleurs été fermé et externalisé en 2016 pour les autres bénéficiaires.

Le régime de mutuelles des retraités, également fermé, n'est pas préfinancé. Les autres régimes (gratifications, médailles et indemnités de départ en retraite) prévoient le versement d'un capital ; ils sont ouverts à tous les salariés et sont partiellement préfinancés ;

- en Allemagne les régimes à prestations définies sont tous fermés aux nouveaux entrants. Les participants à ces régimes perçoivent une rente mensuelle dès leur départ en retraite (âge normal de départ en retraite fixé à 65 ans). Seuls certains plans sont préfinancés pour des montants non significatifs ;
- aux Pays-Bas les régimes à prestations définies des sociétés Arkema et Bostik, ouverts jusqu'au 31 décembre 2015, ont été remplacés par des régimes à cotisations définies à partir du 1^{er} janvier 2016. Les droits acquis au 31 décembre 2015 ont été externalisés ; et
- au Royaume-Uni tous les plans sont fermés depuis plusieurs exercices à l'acquisition de nouveaux droits. Les plans sont préfinancés au travers d'un fonds de pension.

7.3.1 Charge au compte de résultat

La charge relative aux régimes à prestations définies se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	2025				2024			
	Total	Engagements de retraite	Frais médicaux et prévoyance	Dispense d'activité	Total	Engagements de retraite	Frais médicaux et prévoyance	Dispense d'activité
Coût des services rendus de l'exercice	14	13	—	1	14	12	1	1
Coût des services passés	(3)	(2)	—	(1)	—	—	—	—
Liquidations	—	—	—	—	—	—	—	—
Charge d'intérêts	22	20	2	—	22	20	2	—
Rendement attendu des actifs	(11)	(11)	—	—	(10)	(10)	—	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—
(PRODUIT)/CHARGE	22	20	2	0	26	22	3	1

7.3.2 Variation des provisions nettes sur la période

(En millions d'euros)	Engagements de retraite		Frais médicaux et prévoyance		Dispense d'activité		Total avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Passif/ (Actif) net au 1^{er} janvier	258	265	42	45	13	14	313	324
Montant de la provision au passif	262	267	42	45	13	14	317	326
Montant reconnu à l'actif	(4)	(2)	—	—	—	—	(4)	(2)
(Produit)/Charges de l'exercice	20	22	2	3	—	1	22	26
Cotisations versées aux actifs de couverture	(16)	(16)	—	—	—	—	(16)	(16)
Prestations nettes versées par l'employeur	(13)	(13)	(4)	(4)	(2)	(2)	(19)	(19)
Variation de périmètre	—	2	—	—	—	—	—	2
Reclassement IFRS5 en passifs destinés à être cédés	—	—	—	—	—	—	—	—
Écarts actuariels reconnus en situation nette	(20)	(5)	(1)	(3)	—	—	(21)	(8)
Écarts de conversion	(6)	3	(3)	1	—	—	(9)	4
Passif/ (Actif) net au 31 décembre	223	258	36	42	11	13	270	313
Montant de la provision au passif	227	262	36	42	11	13	274	317
Montant reconnu à l'actif	(4)	(4)	—	—	—	—	(4)	(4)

7.3.3 Évaluation des engagements et provisions au 31 décembre

a) Variation de la dette actuarielle

(En millions d'euros)	Engagements de retraite		Frais médicaux et prévoyance		Dispense d'activité	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Dette actuarielle au 1^{er} janvier	478	457	42	45	13	14
Coût des services rendus de l'exercice	13	12	—	1	1	1
Charge d'intérêts nette	20	20	2	2	1	—
Coût des services passés (y.c. réduction de droits futurs)	(2)	—	—	—	(1)	—
Liquidation d'engagements	—	—	—	—	—	—
Cotisation employés	—	—	—	—	—	—
Prestations payées	(41)	(32)	(4)	(4)	(2)	(2)
Variation de périmètre	—	2	—	—	—	—
Reclassement IFRS5 en passifs destinés à être cédés	—	—	—	—	—	—
Écarts actuariels reconnus en situation nette	(22)	(11)	(1)	(3)	(1)	—
Décision IFRIC IC reconnue en situation nette	—	—	—	—	—	—
Reclassements	—	18	—	—	—	—
Écarts de conversion	(25)	12	(3)	1	—	—
Dette actuarielle au 31 décembre	421	478	36	42	11	13

b) Variation de la juste valeur des actifs de couverture

Les actifs de couverture sont essentiellement localisés aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni.

(En millions d'euros)	Engagements de retraite	
	2025	2024
Juste valeur des actifs de couverture au 1^{er} janvier	(220)	(192)
Produit d'intérêts	(11)	(10)
Liquidation d'engagements	—	—
Cotisation employés	—	—
Cotisation employeurs	(16)	(16)
Prestations payées par les actifs de couverture	28	19
Variation de périmètre	—	—
Reclassement IFRS5 en passifs destinés à être cédés	—	—
Écarts actuariels reconnus en situation nette	(4)	6
Reclassements	6	(18)
Écarts de conversion	18	(9)
Juste valeur des actifs de couverture au 31 décembre	(199)	(220)

c) Engagements au bilan

	Engagements de retraite		Frais médicaux et prévoyance		Dispense d'activité	
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<i>(En millions d'euros)</i>						
Dette actuarielle non préfinancée	83	91	36	42	11	13
Dette actuarielle préfinancée	339	387	—	—	—	—
Juste valeur des actifs de couverture	(199)	(220)	—	—	—	—
(Excédent)/Insuffisance des actifs sur les droits cumulés	223	258	36	42	11	13
Écrêtement de l'actif (asset ceiling)	—	—	—	—	—	—
Provision nette comptabilisée au bilan	223	258	36	42	11	13
<i>Montant de la provision au passif</i>	227	262	—	42	—	13
<i>Montant reconnu à l'actif</i>	(4)	(4)	—	—	—	—

L'historique de l'engagement (incluant désormais les dispenses d'activité), de la valeur des actifs de couverture et des pertes et gains actuariels est le suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagements de retraite, frais médicaux et prévoyance et dispense d'activité	468	533	516	518
Actifs de couverture	(199)	(220)	(192)	(203)
Engagements nets	269	313	324	315
(Gains) et pertes actuariels générés sur la dette actuarielle				
• écarts d'expérience	(6)	4	11	6
• écarts liés aux changements d'hypothèses financières	(19)	(12)	13	(173)
• écarts liés aux changements d'hypothèses démographiques	(3)	—	(5)	1

d) Montant avant impôt reconnu en capitaux propres au cours de la période d'évaluation

	Engagements de retraite		Frais médicaux et prévoyance		Dispense d'activité	
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<i>(En millions d'euros)</i>						
(Gains) et pertes actuariels générés sur la période	(27)	(5)	(1)	(3)	(1)	—
Effet du surplus cap généré – effet du plafond d'actif	—	—	—	—	—	—
Montant total reconnu en capitaux propres	(27)	(5)	(1)	(3)	(1)	—
(Gains) et pertes actuariels cumulés reconnus en capitaux propres	84	111	(97)	(96)	(4)	(3)

e) Composition du portefeuille des placements

	Engagements de retraite							
	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	France	UK	Reste de l'Europe	USA	France	UK	Reste de l'Europe	USA
Actions	25 %	22 %	16 %	51 %	14 %	26 %	14 %	50 %
Obligations	19 %	39 %	50 %	40 %	11 %	37 %	46 %	38 %
Immobilier	2 %	— %	— %	6 %	2 %	— %	— %	9 %
Monétaire/Cash	— %	1 %	2 %	3 %	— %	2 %	2 %	3 %
Fonds d'investissement	— %	36 %	— %	— %	— %	35 %	— %	— %
Fonds détenus par une compagnie d'assurance	54 %	— %	27 %	— %	73 %	— %	29 %	— %
Autres	— %	3 %	5 %	— %	— %	— %	9 %	— %

Les actifs de retraite sont principalement investis en instruments financiers cotés. Les fonds sont gérés dans l'intérêt des bénéficiaires et du Groupe d'une façon adaptée au profil des passifs gérés et dans le respect des réglementations applicables.

f) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses pour les engagements de retraite et les plans de couverture des frais médicaux et prévoyance sont :

	31 décembre 2025					31 décembre 2024				
	France	Allemagne	UK	Reste de l'Europe	USA	France	Allemagne	UK	Reste de l'Europe	USA
Taux d'actualisation	4,25	3,60	5,60	4,00	5,30	3,50	3,60	5,50	3,26	5,50
Taux d'augmentation des salaires	3,14-3,5	3,00	N/A	2,10-4,00	3,80	2,90-3,50	3,00	N/A	2,10-3,50	3,80

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir d'indices regroupant des obligations d'entreprises avec une notation de crédit AA pour des maturités cohérentes avec la durée des engagements.

Le taux de progression des dépenses de santé est négligeable aux États-Unis car plafonné depuis mi-2006 et en Europe depuis 2008. Il est limité à l'inflation pendant la période d'acquisition des droits.

Une variation de +/- 0,50 point du taux d'actualisation a les effets suivants sur la dette actuarielle au 31 décembre 2025 :

Engagements de retraites, frais médicaux et prévoyance et dispense d'activité <i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2025	
	Europe	USA
Augmentation de 0,50	(13)	(9)
Diminution de 0,50	14	9

Une variation de +/- 0,50 point du taux d'augmentation des salaires a les effets suivants sur la dette actuarielle au 31 décembre 2025 :

Engagements de retraites, frais médicaux et prévoyance et dispense d'activité <i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2025	
	Europe	USA
Augmentation de 0,50	6	5
Diminution de 0,50	(6)	(4)

g) Répartition des provisions par zone géographique

31 décembre 2025	France	Allemagne	UK	Reste de l'Europe	USA	Reste du monde	Total
Engagements de retraite	112	62	1	1	34	13	223
Frais médicaux et prévoyance	18	—	—	—	18	—	36
Dispense d'activité	11	0	0	0	0	0	11

31 décembre 2024	France	Allemagne	UK	Reste de l'Europe	USA	Reste du monde	Total
Engagements de retraite	113	72	2	11	56	4	258
Frais médicaux et prévoyance	19	—	—	—	22	1	42
Dispense d'activité	13	0	0	0	0	0	13

h) Informations sur les flux de trésorerie

Les cotisations qui seront versées par le Groupe en 2026 au titre des avantages préfinancés sont estimées à (8) millions d'euros.

Les prestations qui seront versées par le Groupe en 2026 au titre des régimes à prestations définies sont évaluées à (22) millions d'euros au titre des engagements de retraite à (16), au titre des frais médicaux et prévoyance à (4) millions d'euros et au titre des dispenses d'activité à (2) millions d'euros.

7.4 Paiements fondés sur des actions

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les actions gratuites accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution, qui correspond généralement à la date du Conseil d'administration, qui a décidé l'octroi de ces actions gratuites.

La juste valeur des droits à actions gratuites correspond au cours d'ouverture de Bourse le jour de la réunion du Conseil d'administration ayant décidé de leur attribution ajustée des dividendes non perçus pendant la période. La charge comptabilisée tient compte également d'un taux de probabilité de réalisation de la condition de présence. Elle est répartie linéairement dans les charges de personnel sur la période d'acquisition des droits.

7.4.1 Options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration a décidé d'abandonner depuis plusieurs exercices les dispositifs d'options de souscription ou d'achats d'actions. Il n'existe plus aucun plan d'option de souscription encore en vigueur.

7.4.2 Attribution gratuite d'actions

Le 6 novembre 2025, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place deux plans d'attribution d'actions de performance au bénéfice de collaborateurs, notamment ceux investis de responsabilités dont l'exercice influe sur les résultats du Groupe.

L'attribution des actions de performance est généralement soumise à une condition de présence dans le Groupe et à l'atteinte d'objectifs financiers et extra-financiers.

Ces objectifs intègrent notamment un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe (poids de l'indicateur climat de 15 % en 2025 (15 % en 2024) par rapport à l'attribution globale).

Les mouvements intervenus sur les plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Plan	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période d'incessibilité	Nombre total d'actions gratuites attribuées	Nombre total d'actions soumises à conditions de performance	Juste valeur (en euros par action)	Nombre d'actions attribuées définitivement en 2025	Nombre d'actions annulées en 2025	Nombre total d'actions restant à attribuer au 31 déc. 2025
2021-2	9 nov. 2021	4 ans	-	124 713 ⁽¹⁾	105 293	83,92	119 746	1 035	-
2022-1, 2	9 nov. 2022	3-4 ans	0-3 ans	52 255	-	63,45-70,51	3 530	209	48 505
2022-3	9 nov. 2022	3 ans	2 ans	234 715 ⁽²⁾	219 835	68,26	194 751	31 454	-
2022-4	9 nov. 2022	4 ans	-	128 540 ⁽³⁾	106 515	66,15	-	2 420	119 435
2023-1	8 nov. 2023	3 ans	2 ans	247 665 ⁽⁴⁾	232 980	69,45	-	3 590	238 165
2023-2	8 nov. 2023	4 ans	-	126 995 ⁽⁵⁾	102 800	67,68	-	2 960	120 410
2024-1, 2	5 nov. 2024	3-4 ans	0-3 ans	64 093	-	61,90-63,65	-	-	64 093
2024-4	5 nov. 2024	3 ans	2 ans	243 330 ⁽⁶⁾	229 545	64,48	-	2 800	240 410
2024-5	5 nov. 2024	4 ans	-	126 595 ⁽⁷⁾	102 790	61,90	-	2 570	123 775
2025-1	6 nov. 2025	3 ans	2 ans	248 290 ⁽⁸⁾	234 790	35,14	-	120	248 170
2025-2	6 nov. 2025	4 ans	-	128 655 ⁽⁹⁾	101 935	31,82	-	130	128 525

(1) *Pouvant être porté à 145 772 en cas de surperformance.*

(2) *Pouvant être porté à 278 682 en cas de surperformance.*

(3) *Pouvant être porté à 149 843 en cas de surperformance.*

(4) *Pouvant être porté à 294 261 en cas de surperformance.*

(5) *Pouvant être porté à 147 555 en cas de surperformance.*

(6) *Pouvant être porté à 289 239 en cas de surperformance.*

(7) *Pouvant être porté à 147 153 en cas de surperformance.*

(8) *Pouvant être porté à 295 248 en cas de surperformance.*

(9) *Pouvant être porté à 149 042 en cas de surperformance.*

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre des attributions gratuites d'actions s'élève à 16 millions d'euros (27 millions au 31 décembre 2024).

7.5 Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants clés d'un groupe au sens de la norme IAS 24 sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette unité.

Les dirigeants clés du Groupe sont les administrateurs et les membres du Comité exécutif (Comex).

Les rémunérations et avantages de toute nature enregistrés dans les charges du Groupe sont les suivantes :

(En millions d'euros)	2025	2024
Salaires et avantages à court terme	12	11
Retraites, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat	—	—
Autres avantages à long terme	—	—
Paievements en actions	4	8

Les salaires et avantages à court terme comprennent l'ensemble des rémunérations comptabilisées y compris parts variables, primes, jetons de présence et avantages en nature.

Le Président-directeur général bénéficie d'une indemnité contractuelle, en cas de départ non volontaire, dont le montant ne peut excéder deux années de sa rémunération totale annuelle brute (fixe et variable). Son versement est conditionné par l'atteinte de critères de performance.

Note 8 Impôts

Impôts exigibles

L'impôt exigible est le montant des impôts sur les bénéfices que le Groupe s'attend à payer au titre des bénéfices imposables de la période des sociétés consolidées. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Le régime français d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble dont seule la Société mère intégrante, Arkema, reste redevable. Il existe par ailleurs des régimes d'intégration fiscale hors de la France.

Impôts différés

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts, conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice, sauf s'il se rapporte à des éléments débités et crédités précédemment dans les capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôt différé ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable. Pour apprécier la capacité à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte à la clôture de chaque exercice des perspectives de rentabilité telles que déterminées par le Groupe et de l'historique des résultats fiscaux, notamment pour le périmètre d'intégration fiscale français.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées, coentreprises, sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporelle se renversera ; et
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

8.1 Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	2025	2024
Impôts exigibles	(93)	(164)
Impôts différés	(7)	14
TOTAL IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(100)	(150)

La charge nette d'impôt s'élève à (100) millions d'euros en 2025 contre (150) millions d'euros en 2024.

Les dispositions de Pilier 2 sont applicables au Groupe en 2025. Le Groupe applique l'exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés. Le montant de l'impôt courant lié à Pilier 2 a été comptabilisé pour 1,1 millions d'euros.

8.2 Analyse par source de l'actif / (passif) net d'impôt différé

L'analyse par source s'établit comme suit au bilan, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

(En millions d'euros)	31 décembre 2024	Variation de périmètre	Reclassements et IFRS 16	Variations reconnues en capitaux propres	Variations reconnues en résultat	Écart de conversion	31 décembre 2025
Déficits et crédits d'impôt reportables	52	0	(2)	0	46	(2)	94
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	72	0	—	(5)	(4)	0	63
Autres provisions non déductibles temporairement	351	0	33	2	(22)	(19)	345
Actifs d'impôt différé	475	0	31	(3)	20	(21)	502
Dépréciation des actifs d'impôt différé	(116)	0	0	(1)	(4)	(1)	(122)
Amortissement fiscal accéléré	191	0	3	0	46	(18)	222
Autres déductions fiscales temporaires	448	1	31	0	(23)	(21)	436
Passifs d'impôt différé	639	1	34	0	23	(39)	658
ACTIF/(PASSIF) NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(280)	(1)	(3)	(4)	(7)	17	(278)

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés sont présentés de la manière suivante au bilan :

(En millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs d'impôts différés	151	155
Passifs d'impôts différés	429	435
ACTIF / (PASSIF) NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(278)	(280)

Le Groupe étant en mesure de contrôler la date à laquelle les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et coentreprises s'inverseront, il n'y a donc pas lieu de reconnaître les impôts différés relatifs à ces différences.

8.3 Rapprochement entre la charge d'impôt sur le résultat et le résultat avant impôt

(En millions d'euros)	2025	2024
Résultat net	62	357
Impôts sur le résultat	(100)	(150)
Résultat avant impôts	162	507
Taux d'imposition théorique	25,83 %	25,83 %
Charge d'impôt théorique	(42)	(131)
Différence entre le taux d'impôt France et le taux d'imposition local	11	1
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	0	(1)
Différences permanentes	(8)	17
Variation de la dépréciation des sources d'impôt différé actifs (écrêtement)	(4)	(9)
Actifs d'impôt non reconnus (déficits)	(57)	(27)
CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(100)	(150)

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (25,00 % en 2025), augmenté de la contribution sociale additionnelle. Le taux global d'imposition s'élève donc à 25,83 % en 2025.

8.4 Échéancier des déficits et des crédits d'impôt

Les déficits et crédits d'impôt reportables non comptabilisés par le Groupe expirent selon l'échéancier suivant :

(En millions d'euros)	2025		2024	
	Base	Impôt	Base	Impôt
2025	—	—	1	0
2026	6	1	4	1
2027	17	4	14	3
2028	64	16	63	16
2029 *	88	22	113	28
2030 et suivantes	74	19	—	—
Déficits reportables indéfiniment **	1 507	375	1 366	339
TOTAL	1 756	437	1 561	387

* En 2024, les chiffres sont pour « 2029 et suivantes ».

** Dont l'essentiel provient de la France.

L'échéancier des impôts liés aux déficits et crédits d'impôt reportables non comptabilisés par le Groupe tient compte de la mise à jour des taux d'imposition.

8.5 Impôts versés

L'impôt versé s'élève à 107 millions d'euros.

(En millions d'euros)	2025	2024
Impôts versés	107	133

Note 9 Immobilisations incorporelles et corporelles

9.1 Goodwill

Les *goodwill* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 3.1 « Principes de consolidation ».

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis ; la valeur des *goodwill* de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) fait l'objet d'un test dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement. Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées en 9.5 « Suivi de la valeur ».

(En millions d'euros)	31 décembre 2025			31 décembre 2024
	Valeur comptable brute	Amortissements et dépréciations cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Goodwill	3 364	(499)	2 865	3 071

La répartition par segment est la suivante :

Goodwill par segment	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Adhésifs	1 633	1 743
Matériaux Avancés	817	899
Coating Solutions	371	385
Intermédiaires	44	44
Corporate	—	—
TOTAL	2 865	3 071

L'évolution de la valeur nette comptable des *goodwill* est la suivante :

(En millions d'euros)	2025	2024
Au 1^{er} janvier	3 071	3 040
Acquisitions	(5)	(21)
Dépréciations	—	(1)
Écarts de conversion	(201)	53
Reclassements	—	—
Au 31 décembre	2 865	3 071

Sur l'exercice 2025, la ligne « Acquisitions » correspond à la réduction de *goodwill* suite à la finalisation du prix d'acquisition de Proionic GmbH et de l'activité adhésifs de lamination de Dow (cf. note 3.2 « Regroupements d'entreprises »).

Sur l'exercice 2024, la ligne « Acquisitions » correspond aux nouveaux *goodwill* de FDM Arc Manufacturing Limited, Proionic GmbH et de l'activité adhésifs de lamination de Dow compensés par la réduction de *goodwill* suite à l'allocation du prix d'acquisition de POLYTEC PT GmbH Polymere Technolgie et de PI Advanced Materials.

9.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets et technologies, les marques, les logiciels et licences informatiques, les contrats capitalisés, les relations clients et les frais de recherche capitalisés. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et dépréciations éventuellement constatées lors des tests de perte de valeur dont les modalités sont détaillées en 9.5 « Suivi de la valeur ».

Les immobilisations incorporelles autres que les marques à durée d'utilité indéterminée sont amorties linéairement sur des durées comprises entre 3 et 20 ans en fonction du rythme selon lequel l'entité prévoit de consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles et leur durée d'amortissement pour le Groupe sont les suivantes :

- marques autres que celles à durée d'utilité indéterminée : durée d'utilité jusqu'à 30 ans ;
- brevets : durée résiduelle avant la date de passage dans le domaine public ;
- technologies : durée de vie moyenne ;
- logiciels : 3 à 10 ans ;
- licences : durée du contrat ;
- contrats capitalisés : durée du contrat ;
- relations clients : durée de vie moyenne ;
- frais de recherche capitalisés : durée d'utilité et
- droits d'enregistrements REACH : durée de protection des données des études.

Marques

La méthode de valorisation des marques acquises est celle des redevances.

Logiciels et licences informatiques

Les frais de développement des logiciels sont capitalisés pour les phases de conception, de programmation et de tests.

Les frais de formation, les dépenses liées à la conduite du changement, à la reprise de données ainsi que les coûts ultérieurs de maintenance sont constatés en charges.

Frais de recherche et développement capitalisés

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de développement sont capitalisées dès que le Groupe peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui implique aussi d'avoir réalisé avec succès les principales études de non-toxicité du nouveau produit ; et
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les subventions reçues au titre d'activités de développement sont portées en déduction des dépenses de développement capitalisées si elles sont définitivement acquises au Groupe. Le Groupe reçoit par ailleurs des financements publics pour le développement de certains projets sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est généralement fonction des revenus futurs générés par le développement. Le Groupe comptabilise ces avances au passif du bilan (dans la rubrique « autres passifs non courants ») compte tenu de la probabilité de leur remboursement.

REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals)

Sur la base de la norme IAS 38 et en l'absence d'interprétations spécifiques à ce sujet de la part de l'IFRS IC, le Groupe a retenu les méthodes suivantes :

- lorsque la majorité des tests nécessaires à la constitution du dossier d'enregistrement est acquise auprès d'un tiers, le Groupe comptabilise un droit d'exploitation en immobilisation incorporelle ; et
- lorsque les dépenses de constitution des dossiers sont réalisées majoritairement en interne ou sous-traitées à un preneur d'ordre, le Groupe comptabilise en immobilisations incorporelles les coûts de développement dès lors qu'ils répondent aux critères de la norme IAS 38 (cf. ci-dessus « Frais de recherche et développement capitalisés »).

Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles hors *Goodwill* s'élève à 2 142 millions d'euros et son évolution est la suivante :

(En millions d'euros)	Brevets, technologies et marques	Frais de recherche capitalisés	Relations clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31 décembre 2024					
Valeur brute	1 418	125	1 132	1 073	3 748
Amortissements et dépréciations cumulés	(363)	(94)	(265)	(653)	(1 375)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	1 055	31	867	420	2 373
Variations nettes au cours de la période					
Acquisitions	1	1	(3)	77	76
Amortissements et dépréciations	(54)	(7)	(72)	(73)	(206)
Sorties	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	5	0	1	0	6
Écarts de conversion	(28)	0	(36)	(69)	(133)
Reclassements	(12)	10	13	15	26
TOTAL DES VARIATIONS	(88)	4	(97)	(50)	(231)
Au 31 décembre 2025					
Valeur brute	1 358	135	1 113	1 029	3 635
Amortissements et dépréciations cumulés	(391)	(100)	(343)	(659)	(1 493)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025	967	35	770	370	2 142

Les marques comprennent essentiellement les marques Bostik® et Den Braven® rattachées au segment Adhésifs.

9.3 Immobilisations corporelles

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les subventions d'investissement reçues sont déduites directement du coût des immobilisations qu'elles ont financées. À compter du 1^{er} janvier 2009, en application de la norme IAS 23 Révisée, les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles, nécessitant une

longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées ou vendues, sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

Les coûts d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts pour gros entretien des installations industrielles d'une périodicité supérieure à 12 mois sont immobilisés au moment où ils sont encourus et amortis sur la période de temps séparant deux arrêts.

Amortissement et dépréciation

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- matériel et outillage : 5 - 10 ans
- matériel de transport : 5 - 20 ans
- installations complexes spécialisées : 10 - 20 ans
- constructions : 10 - 40 ans

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes. Ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

Des dépréciations complémentaires sont constatées en cas de perte de valeur lors des tests de dépréciation dont les modalités sont détaillées en 9.5 « Suivi de la valeur ».

Le Groupe a identifié certains actifs, tels que des chaudières à gaz, dont les durées de vie pourraient être impactées par les enjeux climatiques liés au risque de transition. Cependant, si ces actifs venaient à être remplacés par des solutions décarbonées, ils seraient maintenus jusqu'à la fin de leur durée de vie comme solution de remplacement pour des raisons de sécurité dans la continuité des opérations.

La durée de vie résiduelle des autres installations complexes du Groupe est relativement limitée au regard de leur durée d'amortissement allant de 10 à 20 ans. Cette durée est généralement plus courte dans le cas d'installation à fort pouvoir émissif comme la production de certains types de gaz fluorés.

Le Groupe estime donc que le risque de transition n'a pas d'impact significatif sur la durée de vie des immobilisations et qu'aucune dépréciation additionnelle n'est nécessaire.

VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles est la suivante :

	31 décembre 2025			31 décembre 2024
	Valeur comptable brute	Amortissements et dépréciations cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
(En millions d'euros)				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS DROITS D'UTILISATION	11 703	(8 103)	3 600	3 856
Droits d'utilisation	597	(262)	335	371
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 300	(8 365)	3 935	4 227

VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS DROITS D'UTILISATION

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles hors droits d'utilisation est la suivante :

(En millions d'euros)	Terrains et agencements, constructions	Installations complexes	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en-cours	Total
Au 31 décembre 2024					
Valeur brute	2 510	3 814	4 990	735	12 049
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 594)	(3 263)	(3 308)	(28)	(8 193)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	916	551	1 682	707	3 856
Variations nettes au cours de la période					
Acquisitions	42	259	37	223	561
Amortissements et dépréciations	(70)	(132)	(316)	(12)	(530)
Sorties	(2)	0	(3)	0	(5)
Variation de périmètre	5	3	0	0	8
Écarts de conversion	(63)	(54)	(106)	(42)	(265)
Reclassements	72	43	258	(398)	(25)
TOTAL DES VARIATIONS	(16)	119	(130)	(229)	(256)
Au 31 décembre 2025					
Valeur brute	2 481	3 836	4 891	495	11 703
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 581)	(3 166)	(3 339)	(17)	(8 103)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025	900	670	1 552	478	3 600

Au 31 décembre 2025, les autres immobilisations corporelles sont notamment composées de matériels et outillages pour un montant de 3 638 millions d'euros (3 785 millions d'euros au 31 décembre 2024) amortis ou dépréciés à hauteur de 2 519 millions d'euros (2 533 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les variations de périmètre sont détaillées dans la note 3.2 « Regroupements d'entreprises ».

Les acquisitions comprennent des investissements de décarbonation qui représentent 44 millions d'euros en 2025 (44 millions en 2024 *). Il s'agit notamment du nouveau procédé de purification de l'usine de monomères acryliques du site de Carling, France, de la mise en place d'un catalyseur innovant sur le site de Lacq, France, du remplacement du système d'oxydation thermique liquide sur le site de Taixing, Chine ou encore du programme Arkema Energy.

* Correction apportée à la donnée de 2024 concernant la part liée à la décarbonation dans les investissements pour le nouveau procédé de purification de l'usine de monomères acryliques du site de Carling en France.

9.4 Contrats de location IFRS 16 : droit d'utilisation et dette IFRS 16

À compter du 1^{er} janvier 2019, les engagements locatifs du Groupe sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », ce qui se traduit par la reconnaissance, au bilan, d'un actif lié au droit d'utilisation de l'actif loué et, en contrepartie, d'une dette financière. Cet actif a été classé au bilan dans les immobilisations corporelles. Dans le compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement des droits d'utilisation comptabilisée en « Amortissements et dépréciations », d'une part, et par une charge d'intérêts financiers comptabilisée en « Résultat financier », d'autre part. Le tableau des flux de trésorerie est également impacté. Les flux de trésorerie liés aux loyers sont présentés pour une part dans les « flux de trésorerie provenant du financement » en remboursement de la dette financière et pour la partie charge d'intérêts financiers dans les « flux de trésorerie provenant de l'exploitation ».

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe a appliqué cette norme de façon rétrospective modifiée. De plus, le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme, à savoir les contrats ayant une durée inférieure à douze mois et les contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars US. Par mesure de simplification, le Groupe exclut un certain nombre de filiales du périmètre d'application de la norme IFRS 16, l'ensemble des contrats exclus ayant un impact non significatif aux bornes du Groupe.

Le droit d'utilisation est comptabilisé pour un montant correspondant à l'endettement initial ajusté des paiements faits avant ou après la date de début de contrat, ainsi que des coûts estimés de remise en état. Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée de location.

En application de la décision de l'IFRS IC de novembre 2019, la durée de location correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'utilisation par le Groupe est raisonnablement certaine ; en particulier, le Groupe applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables du 3 juillet 2020 pour les baux immobiliers en France.

L'obligation locative au 1^{er} janvier 2019 a été calculée suivant la norme IFRS 16 en appliquant les taux d'actualisation en vigueur à cette date pour la durée résiduelle du contrat.

Le taux implicite des contrats n'étant pas déterminable facilement, le Groupe applique un taux d'actualisation à partir d'une estimation du taux marginal d'emprunt des filiales.

Les principaux contrats de location concernés par IFRS 16 portent sur des biens immobiliers et des équipements logistiques, dont sont exclus les services des obligations locatives.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable nette des droits d'utilisation liée aux contrats de location est de 335 millions d'euros.

L'évolution de la valeur comptable nette des droits d'utilisation est la suivante :

(En millions d'euros)	Immobiliers (sièges sociaux, bureaux)	Immobiliers industriels (usines, terrains, dépôts)	Logistique (wagons, conteneurs, chariots)	Autres (voitures...)	Total
Au 31 décembre 2024					
Valeur brute	238	70	273	71	652
Amortissements et dépréciations cumulés	(79)	(29)	(149)	(24)	(281)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	159	41	124	47	371
Variations nettes au cours de la période					
Acquisitions	8	13	62	16	99
Amortissements et dépréciations	(28)	(9)	(49)	(14)	(100)
Sorties	(5)	0	(5)	(4)	(14)
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	(8)	(3)	(11)	(2)	(24)
Reclassements	1	0	2	0	3
TOTAL DES VARIATIONS	(32)	1	(1)	(4)	(36)
Au 31 décembre 2025					
Valeur brute	163	72	290	72	597
Amortissements et dépréciations cumulés	(36)	(30)	(167)	(29)	(262)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025	127	42	123	43	335

La dette financière IFRS 16 s'élève à 358 millions d'euros au 31 décembre 2025 (Cf. note 12.3 « Dettes financières »). Le montant total des paiements futurs non actualisés au titre des engagements locatifs du Groupe s'élève à 443 millions d'euros au 31 décembre 2025 selon l'échéancier suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2025
Moins d'un an	82
1 à 5 ans	221
Plus de 5 ans	140
TOTAL	443

Au 31 décembre 2025, les sorties de trésorerie liées aux contrats de location s'élèvent à 101 millions d'euros sur l'exercice incluant les charges financières relatives à la dette IFRS 16 qui s'élèvent à 15 millions d'euros.

L'application de l'exemption des contrats de courte durée et des contrats portant sur des actifs de faible valeur représente des montants non significatifs au niveau du Groupe.

9.5 Suivi de la valeur

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et passée en revue à chaque clôture annuelle sur la base d'un plan à cinq ans validé par le Comité exécutif. Ce test, effectué au minimum une fois par an, inclut les *goodwill* et les marques à durée de vie indéterminée.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Les tests sont effectués par groupe d'actifs représentant une entité économique autonome : les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Ce sont des activités opérationnelles mondiales, regroupant des produits homogènes sur les plans stratégique, commercial et industriel. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence aux flux de trésorerie

futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la direction générale du Groupe à horizon cinq ans (ou par référence à la valeur de marché si l'actif est destiné à être vendu). La dépréciation correspond à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'UGT. Compte tenu de son caractère inhabituel, cette perte de valeur est présentée de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « Autres charges et produits ». Elle est reprise dans la limite de la valeur nette comptable que l'immobilisation aurait eue à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeurs constatées sur les *goodwill* ont un caractère irréversible (en application d'IFRIC 10, les pertes de valeur portant sur un *goodwill* comptabilisées au titre d'une période intermédiaire précédente ne sont pas reprises).

En 2025, la valeur terminale a été déterminée sur la base d'un taux de croissance annuel à l'infini de 2 % pour l'ensemble des UGTs à l'exception de l'UGT Gaz Fluorés et de l'UGT du segment Adhésifs pour lesquelles les taux utilisés sont respectivement 0 % et 2,5 % (sans changement par rapport à 2024) et de flux de trésorerie de milieu de cycle. Le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs et la valeur terminale est le coût moyen pondéré du capital du Groupe estimé à 8,5 % en 2025 (8,5 % en 2024), sauf pour l'UGT Acryliques Asie qui est de 9,0 % en 2025 (9,0 % en 2024).

Les projections des flux de trésorerie intègrent les effets attendus ou probables des enjeux climatiques, en termes :

- d'opportunités d'innovation et de croissance durable en réduisant l'empreinte environnementale de ses produits notamment dans les marchés stratégiques de l'énergie verte et de la mobilité électrique, du sustainable lifestyle et des bâtiments ;
- des mécanismes de décarbonation, contrats d'achat pluriannuels d'énergie bas carbone (PPA) et de garanties d'origine (REC) et investissements des UGT pour contribuer aux objectifs du Groupe de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- d'évolutions réglementaires, avec l'augmentation des coûts des émissions directes de GES des UGT (systèmes d'échange de quotas de CO₂ tel que l'ETS, taxes carbone, taxes relatives à l'achat d'énergie) et les nouvelles réglementations affectant le marché des gaz fluorés. Les prix des quotas de CO₂ (EU ETS) retenus dans les projections vont de 75 euros la tonne en 2026 à 100 euros la tonne à partir de 2030.

Les analyses de sensibilité menées au 31 décembre 2025, en cas de variation raisonnable des hypothèses de base et en particulier en cas d'augmentation d'un point du taux d'actualisation, ou de variation de moins 0,5 point du taux de croissance à l'infini, ou de moins 10 % des EBITDA, ou de plus 20 % des investissements, ont confirmé les valeurs nettes comptables des différentes UGT, à l'exclusion de l'UGT Oxygénés pour laquelle l'exposition maximale concernant la valeur nette comptable de l'UGT est d'environ 70 millions d'euros.

Par ailleurs, ces analyses de sensibilité sur les EBITDA et les investissements incluent les effets éventuels des enjeux climatiques en termes d'augmentation du prix de la tonne de CO₂ relatif aux émissions directes de gaz à effet de serre (GES) en Europe et d'investissements additionnels permettant au Groupe d'atteindre son objectif de réduire de 48,5 % ses émissions de gaz à effet de serre de scopes 1 et 2 et de 67 % celles de scope 3 à l'horizon 2030 par rapport à 2019. Cet objectif est supporté par une augmentation des investissements participant à la décarbonation, qui pourraient atteindre un cumul de 400 millions d'euros entre 2022 et 2030.

Note 10 Titres mis en équivalence et autres actifs non courants

Les méthodes comptables liées aux entreprises associées, coentreprises et autres titres de participation sont détaillées en 3.1 « Principes de consolidation ».

Les montants des engagements du Groupe vis-à-vis de ses coentreprises et entreprises associées sont non significatifs.

Par ailleurs, dans le cours normal de ses activités, le Groupe entretient des relations d'affaires avec certaines sociétés non consolidées ou comptabilisées par équivalence pour des valeurs non significatives.

10.1 Entreprises associées

La valeur d'équivalence et la quote-part du résultat net des entreprises associées s'élèvent respectivement à 6 millions d'euros et (1) million d'euros en 2025 (respectivement 7 millions et (6) millions d'euros en 2024).

(En millions d'euros)	2025		2024	
	% de détention	Chiffre d'affaires	% de détention	Chiffre d'affaires
Arkema Yoshitomi Ltd.	49 %	17	49 %	17
CJ Bio Malaysia Sdn. Bhd.	14 %	220	14 %	182
ERPRO 3D FACTORY	N/A	N/A	10 %	2
Ihsedu Agrochem Private Ltd.	25 %	200	25 %	230
TOTAL		438		431

La société ERPRO 3D FACTORY est sortie du périmètre des entreprises associées en 2025 et est désormais intégrée dans les autres titres de participation (cf. note 10.3 « Autres titres de participation »).

10.2 Co-entreprises

Le Groupe ne détient plus de co-entreprises en 2025, la co-entreprise Barrflex TU LLC ayant été cédée en 2024.

10.3 Autres titres de participation

Les principaux mouvements sur les exercices 2024 et 2025 sont les suivants :

(En millions d'euros)	2025	2024
Au 1^{er} janvier	50	52
Acquisitions	—	2
Cessions	—	—
(Dotations) / Reprise de provisions pour dépréciation	—	—
Variation du périmètre de consolidation	—	—
Ecart de conversion	—	—
Variations de juste valeur	(17)	(4)
Au 31 décembre	33	50

10.4 Autres actifs non courants

(En millions d'euros)	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actif de retraite	4	—	4	4	—	4
Prêts et avances	223	(12)	211	264	(13)	251
Dépôts et cautionnements versés	70	—	70	72	—	72
TOTAL	297	(12)	285	340	(13)	327

Les prêts et avances comprennent des créances envers le Trésor public au titre du crédit impôt recherche (CIR). Les prêts et avances comprennent également 57 millions d'euros de créances sur TotalEnergies SE via sa filiale Legacy Site Services LLC (LSS) en lien avec les coûts de remédiation des friches industrielles aux États-Unis (cf. note 11.1.2 « Autres provisions / Provisions environnementales »).

Le CIR 2021 a été remboursé en 2025 à hauteur de 20 millions d'euros. Le CIR 2022, soit 31 millions d'euros, sera remboursé en 2026.

Note 11 Autres provisions et passifs non courants, passifs éventuels et litiges

11.1 Autres provisions et autres passifs non courants

Une provision est comptabilisée lorsque :

- il existe pour le Groupe une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements passés, à l'égard d'un tiers. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités ;
- il est certain ou probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ces tiers ; et
- le montant peut être estimé de manière fiable et correspond à la meilleure estimation possible de l'engagement. Dans les cas exceptionnels où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, le passif correspondant fait l'objet d'une mention en annexe (cf. 11.2 « Passifs et passifs éventuels »).

Les provisions environnementales, établies ou revues lors de cessation d'activité ou de demande formelle des autorités, font l'objet d'une revue interne biennale. Ces provisions sont établies ou mises à jour par une équipe dédiée qui a recours à des compétences externes spécifiques en fonction des sujets rencontrés.

Lorsqu'il est attendu un remboursement partiel ou total de la dépense qui a fait l'objet d'une provision, le remboursement attendu est comptabilisé en créance, si et seulement si le Groupe a la quasi-certitude de le recevoir.

Les autres provisions à long terme ne sont ni indexées sur l'inflation ni actualisées, l'impact net de ces effets étant non significatif.

La part à moins d'un an des provisions est maintenue dans la rubrique « Autres provisions et autres passifs non courants ».

11.1.1 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 14 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 13 millions d'euros au 31 décembre 2024.

11.1.2 Autres provisions

<i>(En millions d'euros)</i>	Protection de l'environnement	Restructuration	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2025	260	20	163	443
Dotations	21	30	26	77
Reprises de provisions utilisées	(67)	(4)	(26)	(97)
Reprises de provisions non utilisées	(2)	(2)	(24)	(28)
Variations de périmètre	—	—	—	—
Ecarts de conversion	(16)	—	(10)	(26)
Autres	—	(1)	—	(1)
Au 31 décembre 2025	196	43	129	368
Dont à moins d'un an	20	3	16	39
Dont à plus d'un an	176	40	113	329

Par ailleurs, certaines provisions sont couvertes par des actifs non courants (créances, dépôts) :

<i>(En millions d'euros)</i>	Protection de l'environnement	Restructuration	Autres	Total
Total provisions au 31 décembre 2025	196	43	129	368
Part des provisions couvertes par des créances ou dépôts	57	—	47	104
Actifs d'impôt différé relatif aux montants couverts par la garantie TotalEnergies SE	17	—	—	17
Provisions au 31 décembre 2025 nettes des actifs non courants	122	43	82	247

<i>(En millions d'euros)</i>	Protection de l'environnement	Restructuration	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2024	216	30	156	402
Dotations	78	5	35	118
Reprises de provisions utilisées	(37)	(8)	(32)	(77)
Reprises de provisions non utilisées	(5)	(7)	(8)	(20)
Variations de périmètre	—	—	—	—
Ecarts de conversion	8	—	4	12
Autres	—	—	8	8
Au 31 décembre 2024	260	20	163	443
Dont à moins d'un an	74	6	25	105
Dont à plus d'un an	186	14	138	338

Par ailleurs, certaines provisions étaient couvertes par des actifs non courants (créances, dépôts) :

<i>(En millions d'euros)</i>	Protection de l'environnement	Restructuration	Autres	Total
Total provisions au 31 décembre 2024	260	20	163	443
Part des provisions couvertes par des créances ou dépôts	97	—	47	144
Actifs d'impôt différé relatif aux montants couverts par la garantie TotalEnergies SE	29	—	—	29
Provisions au 31 décembre 2024 nettes des actifs non courants	134	20	116	270

Provisions environnementales

Les provisions environnementales sont constatées pour couvrir principalement les charges liées à la dépollution des sols et nappes phréatiques ainsi que, dans une moindre mesure, les charges liées au renforcement de certains ouvrages pour faire face, à des risques physiques liés aux changements climatiques tels que des crues. Les provisions environnementales sont localisées principalement :

- en France pour 89 millions d'euros (98 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- aux États-Unis pour 95 millions d'euros (150 millions d'euros au 31 décembre 2024), dont 74 millions d'euros au titre des friches industrielles couverts à 100 % par la garantie convenue avec le groupe TotalEnergies SE (créance reconnue en « Autres actifs non courants » pour un montant de 57 millions d'euros et 17 millions d'euros d'impôts différés) (cf. 11.2.2 « Autres litiges » b) « Substances perfluorées »).

Provisions pour restructurations

Les provisions pour restructurations concernent principalement la restructuration des activités en France pour 36 millions d'euros (15 millions d'euros au 31 décembre 2024), en Europe hors France pour 5 millions d'euros (4 millions d'euros au 31 décembre 2024) et aux États-Unis pour 2 millions d'euros (2 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les dotations de l'exercice correspondent principalement aux restructurations décrites en 6.1.5 « Autres charges et produits ».

Autres provisions

Les autres provisions d'un montant de 129 millions d'euros concernent principalement :

- des provisions pour litiges sociaux pour 80 millions d'euros (83 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- des provisions pour litiges commerciaux et garanties pour 18 millions d'euros (32 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- des provisions pour litiges fiscaux pour 13 millions d'euros (26 millions d'euros au 31 décembre 2024) ; et
- des provisions pour risques et charges divers pour 18 millions d'euros (22 millions d'euros au 31 décembre 2024).

11.2 Passifs et passifs éventuels

Les passifs éventuels nés dans le cadre de mouvements de périmètre sont présentés en 3.4 « Garanties de passif accordées ».

IAS 37 définit un passif éventuel comme étant :

- a) une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ; ou
- b) une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car (i) il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou (ii) le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

11.2.1 Environnement

Les activités du Groupe sont soumises à un ensemble de réglementations locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement et de la sécurité industrielle qui impose des prescriptions de plus en plus complexes et contraignantes. À ce titre, ces activités peuvent comporter un risque de mise en jeu de la responsabilité du Groupe notamment en matière de dépollution des sites et de sécurité industrielle.

Compte tenu des informations disponibles, des accords conclus avec TotalEnergies SE et des provisions relatives à l'environnement enregistrées dans les comptes, la direction générale du Groupe estime que les passifs environnementaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de leur connaissance. Toutefois si les lois, réglementations ou politiques gouvernementales en matière d'environnement étaient amenées à évoluer, les obligations du Groupe pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts.

Des sites actuellement exploités par le Groupe ou ayant été exploités ou cédés par le Groupe dans le passé, des sites voisins ou des sites sur lesquels le Groupe a entreposé ou fait éliminer des déchets, ont fait, font encore ou pourraient dans le futur faire l'objet de demandes spécifiques de dépollution ou de maîtrise des émissions notamment de la part des autorités compétentes.

Sites en activité

Le Groupe dispose d'un grand nombre de sites dont certains peuvent être pollués compte tenu de leur ancienneté et de la diversité des activités qui y sont exercées ou y ont été exercées dans le passé. Sur ces sites, certaines situations ont été identifiées, et le Groupe a d'ores et déjà effectué certains travaux de dépollution, ou envisagé des plans d'actions et constitué des provisions pour faire face aux travaux de dépollution à venir.

Néanmoins, compte tenu (i) des incertitudes sur les moyens techniques à mettre en œuvre, (ii) d'éventuelles situations non connues, (iii) des incertitudes sur la durée réelle des remises en état par rapport à la durée estimée de celles-ci (ex. pompage – traitement), et (iv) des possibles évolutions réglementaires, il ne peut être exclu que les dépenses que le Groupe devra supporter soient supérieures aux montants provisionnés. Ces surcoûts éventuels concernent principalement les sites d'Anvers (Belgique), Calvert-City (États-Unis), Carling (France), Günzburg (Allemagne), Jarrie (France), Lannemezan (France), Leicester (Royaume-Uni), Lesgor (France), Loison (France), Mont (France), Pierre-Bénite (France), Ribecourt (France), Rion des Landes (France), Riverview (États-Unis), Rotterdam (Pays-Bas), Saint-Auban (France), Vlissingen (Pays-Bas) et pourraient avoir une incidence négative sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

Un arrêté préfectoral pris le 14 juin 2023 prescrit à Arkema la réalisation d'analyses complémentaires concernant certains PFAS dans l'environnement du site de Pierre Bénite, ainsi qu'une interprétation de l'état des milieux et une évaluation des risques sanitaires. Les dépenses correspondant à ces études sont couvertes par les provisions à fin décembre 2025. Compte tenu (i) des résultats à venir de ces études, et (ii) des possibles évolutions réglementaires, il ne peut être exclu que le Groupe soit exposé à des montants supérieurs aux montants provisionnés.

Sites à l'arrêt (riches industrielles)

TotalEnergies SE a repris directement ou indirectement des sites à l'arrêt à la date de la Scission des Activités Arkema le 10 mai 2006.

Depuis la Scission, les activités exercées sur les sites ex-Dorlyl SNC (France), Ibos (France), Colmar (France), Bernouville (France), Bonn (Allemagne) et Wetteren (Belgique) ont été arrêtées et les terrains cédés. Les activités exercées sur le site Zaramillo (Espagne) ont été arrêtées et les biens immobiliers ont été cédés. Les activités exercées sur les sites Chauny (France), Miranda (Espagne) et Pierrefitte Nestalas (France) ont été arrêtées sans cession de terrains avec le cas échéant des provisions que le Groupe juge suffisantes.

Par ailleurs, le préfet de Haute Savoie a édicté, le 6 avril 2018, un arrêté préfectoral qui prescrit à Arkema France la réalisation d'investigations sur le site de Chedde (France), au titre des activités de production de perchlorate. Arkema France a répondu à l'ensemble des prescriptions.

Le 15 octobre 2021, la République et le Canton de Genève ont déposé une requête en référé-instruction auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, mettant en cause notamment Arkema France en sa qualité d'ayant-droit de l'exploitation de l'activité de production de perchlorate sur le site de Chedde, et demandant la désignation d'un expert qui aura pour mission de déterminer les causes, les origines et les conséquences de la pollution au perchlorate dans la nappe du Genevois. Le 19 novembre 2021, Arkema France a déposé une requête devant le tribunal administratif de Grenoble visant à mettre en jeu la responsabilité potentielle du Ministère des Armées. Le tribunal administratif de Grenoble, par ordonnance du 26 janvier 2022, a fait droit à la demande d'expertise des autorités suisses. Une expertise est en cours.

Sites en activité cédés

a) Saint-Fons (Arkema France)

Dans le cadre de la cession de l'activité vinylique du Groupe au profit du groupe Klesch intervenue début juillet 2012, l'ensemble des installations industrielles du site de Saint-Fons a été apporté à la société Kem One, hormis le terrain qui fait l'objet d'un bail long terme au profit de cette dernière. Les

accords relatifs à cette cession prévoient qu'Arkema France conserve la responsabilité des pollutions historiques du site.

Le préfet du Rhône a édicté plusieurs arrêtés le 14 mai 2007, les 19 et 27 juin 2012, enjoignant Arkema France de procéder notamment à la surveillance de la qualité des eaux souterraines et de proposer un plan de gestion de la pollution historique affectant le site (zone dite T112 et autres polluants). Suite à un nouvel arrêté préfectoral du 22 décembre 2020, Arkema France a remis un nouveau plan de gestion en avril 2023 et a ajusté ses provisions en conséquence en 2023. Par arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2025, la DREAL demande au Groupe Arkema de procéder à l'excavation de fûts enterrés retrouvés sur le site de Kem One Saint Fons afin d'identifier une pollution potentielle. Néanmoins, compte tenu (i) d'éventuelles situations non connues, (ii) des incertitudes sur la durée réelle de la remise en état par rapport à la durée estimée de celle-ci, et (iii) des possibles évolutions réglementaires, il ne peut être exclu que les dépenses que le Groupe devra supporter sur le site de Saint-Fons soient supérieures aux montants provisionnés.

b) Concession minière Parrapon

Dans le cadre du transfert de la concession minière de Parrapon au profit de la société Kem One SAS, autorisé par arrêté ministériel en date du 13 janvier 2016, le Groupe Arkema s'était engagé préalablement auprès de l'administration à prendre en charge les coûts résultant des mesures de surveillance et de mise en sécurité des 31 puits de sel, dont l'exploitation a définitivement cessé à la date du 12 février 2014, qui seraient imposées à la société Kem One SAS en sa qualité de titulaire de la concession.

Pour répondre aux exigences de l'administration, la société Kem One a, par courrier en date du 21 août 2017, proposé à la DREAL un programme de travaux et de surveillance. Le solde de la provision au 31 décembre 2025 correspond au montant des travaux que le Groupe estime suffisant.

11.2.2 Litiges et procédures en cours

Litiges sociaux

a) Maladies professionnelles (France)

Pour la fabrication de ses produits, le Groupe utilise, et a utilisé, des substances toxiques ou dangereuses. Malgré les procédures de sécurité et de surveillance mises en place au niveau du Groupe, ainsi qu'au niveau de chaque site de production, les salariés du Groupe pourraient avoir été exposés à ces substances et développer des pathologies spécifiques à ce titre.

À cet égard, comme la plupart des groupes industriels, le Groupe a, par le passé, recouru à différents composants d'isolation ou de calorifuge à base d'amiante dans ses installations industrielles. Ainsi, certains salariés ont pu y être exposés avant l'élimination progressive de ces matériaux et l'utilisation de produits de substitution.

Le Groupe a anticipé sur ses sites français les dispositions réglementaires relatives à l'amiante (décrets 96-97 et 96-98 du 7 février 1996 et décret 96-1133 du 24 décembre 1996). Ainsi le Groupe a inventorié les matériaux de construction présents dans ses locaux et contenant de l'amiante, informé les employés des résultats de ces investigations et pris les mesures collectives et individuelles de protection requises par les textes en vigueur. Toutefois, le Groupe a fait l'objet de déclarations de maladies professionnelles liées à une exposition passée à l'amiante, le plus souvent sur des périodes d'activité antérieures aux années 1980. Compte tenu des délais de latence des différentes pathologies liées à l'amiante, des déclarations supplémentaires de maladies professionnelles risquent d'être enregistrées dans les années à venir.

Le Groupe a constitué des provisions pour couvrir les risques d'actions pour faute inexcusable de l'employeur relatifs aux maladies déclarées qui sont reprises en fonction du dénouement des cas.

b) Préjudice d'anxiété lié à une exposition à l'amiante ou à une substance nocive ou toxique (Arkema France)

La chambre sociale de la Cour de cassation par un arrêt du 11 mai 2010 a reconnu l'existence d'un préjudice d'anxiété indemnisable pour les salariés ayant travaillé sur un site classé sur la liste des établissements ouvrant droit au dispositif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Deux arrêts de la Cour de Cassation (arrêt du 5 avril 2019 et arrêt du 11 septembre 2019) ont ouvert le droit à indemnisation au titre du préjudice d'anxiété aux salariés n'ayant pas travaillé dans un établissement classé amiante mais justifiant effectivement d'une exposition à l'amiante ainsi qu'aux salariés justifiant d'une exposition à une substance nocive ou toxique générant un risque élevé de développer une pathologie grave.

52 anciens salariés de l'établissement de Carling avaient saisi le conseil de prud'hommes en vue d'obtenir des dommages-intérêts au titre du préjudice d'anxiété pour une exposition passée alléguée au trichloréthylène au cours de leur carrière professionnelle. En cours d'instance, seuls 19 salariés ont maintenu l'action dirigée contre la société Arkema France. Par jugement du conseil du prud'hommes du 17 avril 2025, une première vague de 6 salariés a été déboutée de l'ensemble de ses demandes. Seul un d'entre eux a décidé de faire appel de la décision intervenue devant la Cour d'appel de Metz. 14 dossiers sont donc pendants devant la Cour d'appel ou le conseil de prud'hommes.

Un ancien salarié de l'établissement de Pierre-Bénite a également saisi le conseil de prud'hommes de Lyon de plusieurs chefs de demande dont l'un vise l'obtention de dommages-intérêts au titre du préjudice d'anxiété pour une exposition alléguée passée à différents PFAS utilisés sur le site de Pierre-Bénite durant sa période d'emploi.

Il est possible que d'autres salariés ou anciens salariés d'Arkema France ayant été exposés effectivement à l'amiante ou ayant travaillé sur des sites qui viendraient à être classés par arrêté ministériel sur la liste visée ci-dessus ou encore ayant pu être exposés au cours de leur vie professionnelle à des produits cancérigènes ou toxiques introduisent une action devant la juridiction prud'homale pour obtenir une indemnisation au titre du préjudice d'anxiété.

Litiges fiscaux

a) Arkema Quimica Ltda

À la suite de la déclaration du caractère inconstitutionnel de certains impôts et taxes, la filiale brésilienne d'Arkema, Arkema Quimica Ltda, absorbée le 1^{er} janvier 2021 par la société Arkema Coatex Brasil Indústria e Comércio Ltda., avait procédé à partir des années 2000 à une compensation fiscale de dettes et crédits d'impôts. L'État brésilien contestant les modalités de cette compensation a exigé en 2009 son remboursement, à hauteur de 19,5 millions de reals ou environ 6 millions d'euros. Mi-2017, la société a réévalué son risque et opté pour un programme d'amnistie permettant une réduction des montants dus à 6 millions de reals, à payer de manière échelonnée jusqu'à septembre 2029. Cependant, la filiale a préféré rembourser sa dette par anticipation en 2025.

b) Arkema Srl

La direction régionale des impôts de Lombardie a mené en 2013 un contrôle fiscal d'Arkema Srl sur les exercices 2008, 2009 et 2010 étendu depuis à 2011, 2012, 2013 et 2014 au terme duquel elle a, entre autre, contesté le niveau de prix d'acquisition de produits destinés à la revente ou le niveau de commission laissé à la Société dans le cadre de flux intra-groupe et appliqué une retenue à la source sur les intérêts de financements intra-groupe. Les redressements notifiés au titre des exercices 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 s'élèvent à 14,7 millions d'euros, impôts, intérêts et pénalités compris. L'ensemble de ces redressements a été contesté sans faire l'objet de provision. Arkema Srl a gagné l'ensemble des contentieux engagés sur ces différents exercices sauf 2011. La Cour Suprême a annulé le 19 octobre 2021 la décision d'appel pour erreur de droit (charge de la preuve) et renvoyé l'affaire en appel. Courant 2023, la société a opté pour l'application d'un moratoire proposé par la réglementation italienne lui permettant de mettre un terme aux contentieux encore en cours en contrepartie d'un montant inférieur aux coûts de poursuite des contentieux, sauf pour l'exercice 2011. Le 14 juillet 2023 la cour d'appel de Lombardie a condamné la société dans le dernier litige en cours concernant l'exercice 2011 (2 millions d'euros). L'arrêt n'étant pas motivé, la société s'est pourvue en cassation en janvier 2024. La procédure est toujours en cours en 2025.

Autres litiges

a) Harvey (Arkema Inc.)

Depuis septembre 2017, Arkema Inc. s'est défendue et se défend contre de multiples procédures judiciaires au civil engagées contre elle par des personnes physiques et des entités gouvernementales (« governmental entities ») à la suite des inondations provoquées par l'ouragan Harvey, à Crosby au Texas.

L'une d'entre elles a été certifiée en tant que class action en mai 2022 pour certaines réclamations invoquées en vertu de la législation fédérale. Un accord transactionnel (« class action settlement ») a été trouvé en 2023. En juin 2024, le tribunal fédéral a rendu une ordonnance finale (« Final Order ») approuvant la transaction mettant fin au dossier.

Toutes les autres procédures, sauf une, ont été regroupées en 2020 pour les phases préliminaires des procès au sein d'une procédure « multi-districts » pendante devant un tribunal du Texas. La plupart des cas impliquant des personnes physiques a été transigée mais certains cas sont toujours en cours. En avril 2024, un autre groupe de personnes physiques a engagé des poursuites que le tribunal a rejetées en décembre 2024 pour des motifs de droit. Ce rejet a été confirmé en octobre 2025 par une formation restreinte de la Cour d'appel et les plaignants ont sollicité un réexamen par la Cour d'appel siégeant en formation plénière. Arkema Inc. a également transigé tous les cas portés par des entités gouvernementales. La plupart de ces transactions est couverte par les assurances.

b) Substances perfluorées

Arkema Inc et, dans certains cas, Arkema France ou Arkema Canada, ainsi que de nombreux autres utilisateurs et multiples producteurs de substances fluorées, ont fait et continuent de faire l'objet d'un nombre important de procédures judiciaires aux États-Unis, ainsi qu'au Canada, dans des cas impliquant des substances per- et poly-fluorées.

La majorité de ces cas concerne les substances fluorées utilisées dans des mousses anti-incendie, mais d'autres actions sans lien avec l'utilisation de mousses anti-incendie continuent d'être engagées. Les cas liés aux mousses anti-incendie sont soit déposés directement, soit transférés, au sein d'une procédure unique « multi-districts » devant la cour fédérale de Caroline du Sud (la procédure « AFFF MDL »). En octobre 2022, la cour a désigné un médiateur dans la procédure AFFF MDL et a ordonné en avril 2024 à tous les défendeurs restants dans les affaires relatives aux fournisseurs d'eau potable (« water provider ») de participer à une médiation qui est en cours. Le tribunal avait également programmé un procès début 2025 dans un des deux cas sélectionnés, dits « bellwether cases », relatifs à des fournisseurs d'eau potable. Depuis, les plaignants ont mis fin à ces deux « bellwether cases ». En août 2025, Arkema et plusieurs autres défendeurs ont été retirés d'un procès relatif à un « bellwether case » pour des dommages corporels, qui devait se tenir en octobre 2025. La cour a ensuite reporté ce procès d'octobre 2025 afin de permettre aux parties restantes de mener des négociations en vue de parvenir à une transaction. Un nombre important d'autres cas, à la fois dans le cadre et en dehors de l'AFFF MDL, y compris d'autres affaires de dommages matériels et corporels, sont en cours.

Il existe également des cas relatifs à un site anciennement exploité par Arkema Inc dans le New Jersey pour lequel Arkema Inc est couverte par une garantie de Legacy Site Services LLC (LSS) comme décrit plus en détail à la note 11.3 « Engagements reçus ». LSS a conclu, en tant qu'agent exclusif d'Arkema Inc., une proposition de transaction avec le Département de la Protection de l'Environnement (« Department of Environmental Protection ») du New Jersey concernant certaines responsabilités environnementales historiques associées à l'ancien site. Les termes de l'accord consistaient en un paiement pour un montant total de 33,95 millions de dollars, ainsi qu'un fonds de réserve contingent d'un montant initial de 75 millions de dollars sous forme de lettre de crédit et/ou de garantie personnelle (« self guarantee ») visant à fournir une assurance financière supplémentaire que les activités de remédiation associées au site de West Deptford seront bien réalisées. Ce fonds de réserve contingent vise à fournir à l'État des fonds de remédiation seulement si la partie qui a conclu l'autre accord transactionnel avec le NJDEP ne respecte pas les termes de son propre accord. Cette transaction a été approuvée par le tribunal et est désormais définitive. LSS agit également en tant qu'agent exclusif d'Arkema dans une action intentée par Syensqo Specialty Polymers USA devant un tribunal fédéral à New York, visant à obtenir une indemnisation pour des coûts engagés dans le cadre de la remédiation du site de West Deptford. LSS a également conclu d'autres accords plus réduits concernant d'autres affaires en cours et continue de défendre vigoureusement les cas restants. Comme indiqué dans la note 11.3 « Engagements reçus », LSS indemnise Arkema pour la totalité de ces passifs.

Le Groupe n'est pas en mesure, à la date de la présente annexe, compte tenu des éléments dont il dispose, d'estimer le montant des réclamations susceptibles d'être retenues à son encontre par les différentes juridictions compétentes après épuisement d'éventuelles voies de recours. Le Groupe a constitué des provisions pour les frais de défense attendus nets des remboursements d'assurance relativement à ces passifs éventuels.

c) Risque amiante (Arkema Inc.)

Aux États-Unis, Arkema Inc. est mis en cause dans un certain nombre de procédures relatives à l'amiante devant différents tribunaux d'États. Ces procédures concernent principalement des réclamations de tiers (autres que des salariés) relatives (i) à des expositions supposées à l'amiante sur des sites du Groupe ou (ii) à des produits contenant de l'amiante et

vendus par des anciennes filiales du Groupe situées aux États-Unis ou situées en dehors des États-Unis. Au cours des dernières années, la répartition de la nature des sinistres a changé, s'éloignant des réclamations relatives aux sites, et incluant des réclamations produits alléguant une exposition à du fil dentaire et des produits cosmétiques à base de talc. La plupart des réclamations contre Arkema Inc. sont faites par des tiers contractants ou des utilisateurs des produits et sont couvertes par les assurances responsabilité applicables tandis que les réclamations des salariés d'Arkema Inc. sont généralement faites selon le régime d'indemnisation des salariés applicable dans chaque État et sont couvertes par les polices d'assurance d'indemnisation des salariés. Quand elles ne sont pas couvertes par les polices d'assurance, ces réclamations ont fait l'objet d'une constitution de provisions pour un montant que le Groupe estime suffisant. Toutefois, en raison des incertitudes persistantes quant à l'issue de ces procédures, le Groupe n'est pas en mesure, à la date de la présente annexe, compte tenu des éléments dont il dispose, d'estimer le montant total des réclamations susceptibles d'être définitivement retenues à son encontre par les différentes juridictions compétentes après épuisement d'éventuelles voies de recours.

d) Pierre-Bénite (Arkema France)

En France, un référé pénal environnemental a été initié à l'encontre d'Arkema France par plusieurs associations le 30 mai 2023. Le juge a rejeté la demande le 16 novembre 2023 retenant les arguments développés par le groupe. L'appel interjeté par les associations a été jugé irrecevable par la Cour d'appel de Lyon. Par décision du 18 mars 2025, la Cour de cassation a rejeté les pourvois qui avaient été formés et confirmé la position de la Cour d'appel de Lyon. Cette décision met donc un terme à la procédure de référé pénal environnemental initiée à l'encontre d'Arkema France. Par ailleurs, à la suite de la demande de la métropole de Lyon à l'encontre des industriels de la plateforme de Pierre-Bénite, le juge des référés du tribunal judiciaire de Lyon a ordonné le 2 août 2024 une expertise concernant la présence de PFAS dans l'environnement autour de la plateforme et l'identification de leurs diverses sources, et désigné un collège d'experts. L'expertise est en cours. Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en 2023 à la suite d'une plainte du maire de Pierre Bénite, des enquêteurs se sont présentés le 9 avril 2024 sur le site de Pierre-Bénite, au Cetia et au siège de Colombes. Arkema France a remis aux enquêteurs l'ensemble des éléments demandés. Arkema France a, par la suite, répondu à des demandes complémentaires. Le 2 août 2024, l'association « Bien vivre à Pierre-Bénite » et plusieurs riverains ont déposé une requête en référé suspension, ainsi qu'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Lyon contre l'arrêté du Préfet du Rhône du 14 mai 2024 imposant des prescriptions complémentaires à la société Arkema France sur son site de Pierre-Bénite, et autorisant notamment l'exploitation d'un 3^{ème} réacteur de production de PVDF sans surfactant PFAS (eLynx). Par ordonnance du 13 septembre 2024, le juge des référés a rejeté la requête en suspension, et a confirmé qu'Arkema avait respecté l'ensemble des règles applicables à l'évolution de son activité. Par décision du 7 avril 2025, le Conseil d'Etat n'a pas admis le pourvoi déposé par l'association « Bien Vivre à Pierre-Bénite » et cette décision met donc un terme à la procédure en référé suspension initiée par l'association. La procédure en annulation est toujours en cours. Arkema France a également été informée courant 2025 qu'un cabinet d'avocats cherchait à rassembler un certain nombre de personnes souhaitant effectuer des réclamations en lien avec les PFAS utilisés par les industriels de la plateforme de Pierre-Bénite. L'assignation a été délivrée à Arkema France le 29 janvier 2026. Arkema France se défend vigoureusement dans le cadre de ces procédures.

e) Rupture d'approvisionnement en sel du site de Jarrie

Dans le cadre de la mise en redressement judiciaire de Vencorex France en septembre 2024, unique fournisseur d'Arkema pour l'approvisionnement en sel du site de Jarrie (France), des discussions se sont tenues avec l'actionnaire de Vencorex France, le groupe thaïlandais PTT Global Chemical (PTTGC) sur les possibles scénarios de continuité proposés par Arkema. PTTGC a rejeté le 29 novembre tous les scénarios de continuité proposés par Arkema (notamment une période de transition pour maintenir un approvisionnement en sel). Dans ce contexte et face à l'absence de solution alternative viable de fourniture de sel en termes de spécifications de coût et de quantités, Arkema a opéré en 2025 un recentrage de ses activités autour des ateliers chlorate, perchlorate et H2O2 avec un arrêt d'une partie des activités du site de Jarrie (chlore, soude et dérivés chlorés (MeCl et Fluides Techniques)). Cet arrêt s'est notamment traduit par la mise en œuvre d'un plan social qui a été homologué par la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes le 31 juillet 2025. En complément des coûts de restructuration associés à la réorganisation du site de Jarrie (cf. note 6.1.5 « Autres charges et produits »), l'entreprise identifie des passifs éventuels liés à cette situation, incluant (i) des potentielles demandes indemnitaires de clients pour rupture d'approvisionnement pour les activités concernées, (ii) des coûts opérationnels supplémentaires associés à une réorganisation des flux de production (iii) des coûts de démantèlement et de remise en état des infrastructures y compris les obligations environnementales de remédiation associées à une cessation d'activité.

11.3 Engagements reçus

Engagements reçus de TotalEnergies SE en 2006

Dans le cadre de la Scission des Activités Arkema, TotalEnergies SE ou certaines sociétés de TotalEnergies SE ont consenti au profit du Groupe Arkema des garanties ou ont pris des engagements au profit du Groupe, dont certains sont encore en vigueur ou se sont achevés au cours de l'année 2017. Les garanties ou engagements concernés, décrits ci-après sont ceux en matière environnementale pour certains sites, pour lesquels la responsabilité du Groupe est ou pourrait être engagée, en France, en Belgique et aux États-Unis d'Amérique et dont, pour la plupart de ces sites, l'exploitation a cessé.

Engagements et garanties consentis au titre de Friches Industrielles

Afin de couvrir certains des risques afférents à certains sites industriels, pour lesquels la responsabilité du Groupe est ou pourrait être engagée, situés en France, en Belgique et aux États-Unis d'Amérique et dont, pour la plupart de ces sites, l'exploitation a cessé (les Friches Industrielles), des sociétés de TotalEnergies SE ont consenti au profit d'Arkema ou de ses filiales des contrats de garanties et de prestations de services.

Selon les termes de ces contrats, les obligations et responsabilités environnementales associées à ces Friches Industrielles en France et à la friche de Rieme en Belgique ont été transférées aux sociétés du groupe TotalEnergies SE.

Ces passifs éventuels n'ont pas été provisionnés au 31 décembre 2025 dans la mesure où les impacts de la réorganisation du site demeurent encore incertains ou difficiles à estimer. L'entreprise surveille étroitement l'évolution de la situation et poursuivra ses efforts pour atténuer les impacts potentiels. En revanche, les créances vis-à-vis de Vencorex France ont été entièrement dépréciées à hauteur de 2 millions d'euros (cf. Note 10.4 « Autres actifs non courants »). Par ailleurs, les actifs du site de Jarrie ont fait l'objet d'une dépréciation en 2021 dans le cadre de tests annuels sur le suivi de la valeur (cf. Note 9.5 « Suivi de la valeur »).

f) Réorganisation du site de Pierre-Bénite

Suite à la réorganisation des activités de gaz fluorés à Pierre-Bénite (cf. note 6.1.5 « Autres charges et produits »), l'entreprise identifie des passifs éventuels liés à cette situation, incluant (i) des coûts opérationnels supplémentaires associés à une réorganisation des flux de production (ii) des dépenses de mise en sécurité du site et des installations affectées et (iii) des coûts de démantèlement et de remise en état des infrastructures y compris les obligations environnementales de remédiation associées à une cessation d'activité. Ces passifs éventuels n'ont pas été provisionnés au 31 décembre 2025 dans la mesure où les impacts de la réorganisation du site demeurent encore incertains ou difficiles à estimer.

Contrat sur certaines Friches Industrielles situées aux États-Unis d'Amérique

En mars 2006, Arkema Participations a acquis auprès d'Elf Aquitaine Inc. et Arkema France la société Arkema Delaware Inc., qui regroupe la plupart des activités du Groupe aux États-Unis d'Amérique. Aux termes du contrat d'acquisition en date du 7 mars 2006, entre Elf Aquitaine Inc., Legacy Site Services et Arkema Participations (le Contrat Principal d'Acquisition Arkema Delaware), Elf Aquitaine Inc. a capitalisé à hauteur de 270 millions de dollars US une nouvelle filiale, Legacy Site Services LLC, destinée à prendre en charge, dans le cadre d'une garantie, les coûts pouvant résulter de l'engagement de la responsabilité des entités du Groupe couvertes par cette garantie à l'occasion de pollutions environnementales, y compris pour les dommages aux personnes et aux biens liés à ces pollutions. Cette garantie concerne 35 sites industriels fermés ou ayant été exploités par le Groupe dans le passé et 24 sites appartenant à des tiers pour lesquels la responsabilité du Groupe est engagée du fait du stockage de déchets provenant de sites autres que les sites actuellement en exploitation. En échange de cette garantie, Arkema Participations a accordé à la société Legacy Site Services LLC la gestion et le contrôle des opérations de nettoyage et de remise en état ainsi que la gestion des éventuelles procédures en responsabilités pour pollutions des sites concernés.

Sont exclus de cette garantie les sites exploités actuellement par le Groupe, les sites sur lesquels des déchets provenant des sites exploités actuellement par le Groupe ont été déposés, certains sites pour lesquels aucune activité de remise en état n'est en cours ou n'est prévue, ainsi que d'autres sites pour lesquels la responsabilité du Groupe pourrait être engagée pour pollutions de l'environnement. Ces autres sites incluent, notamment, des sites pour lesquels une activité de remise en état a été effectuée dans le passé et des sites pour lesquels les coûts potentiels de remise en état ou de responsabilité sont considérés comme faibles ou inexistantes sur la base des informations disponibles au jour de la signature des dites garanties. Arkema Participations a renoncé à tout recours contre la société Legacy Site Services LLC, TotalEnergies SE ou leurs filiales respectives, concernant les sites non couverts par la garantie.

La garantie de Legacy Site Services LLC couvre les coûts de remise en état et de nettoyage des sols et des eaux souterraines, les coûts de procédure, les coûts liés aux accords transactionnels

ainsi que les coûts de réparation des dommages causés aux personnes, aux biens et aux ressources naturelles. Par ailleurs, la garantie ne couvre pas, de manière générale, les cas de responsabilité qui ne sont pas liés à la remise en état des sites, notamment la responsabilité du fait des produits fabriqués sur lesdits sites, la responsabilité liée à certaines substances dangereuses et potentiellement dangereuses, notamment l'amiante ainsi que les responsabilités pénales.

La garantie décrite ci-dessus est limitée à 270 millions de dollars US. Le montant perçu par Arkema au titre de cette garantie s'élève à 224 millions de dollars US. Concomitamment au contrat d'acquisition et à la garantie décrits ci-dessus, Legacy Site Services LLC et Arkema Inc. ont conclu un accord complémentaire aux termes duquel Legacy Site Services LLC devra prendre en charge, selon les mêmes termes, pour les mêmes sites et suivant les mêmes exceptions, les coûts pouvant résulter de l'engagement de la responsabilité du Groupe au-delà de 270 millions de dollars US.

Note 12 Financement, instruments financiers et gestion des risques

12.1 Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de la dette ajusté des frais financiers capitalisés et s'agissant des provisions pour retraites et avantages du personnel, le coût financier, le rendement attendu des actifs financiers et les écarts actuariels liés aux changements de taux d'actualisation des autres avantages à long terme. Il comprend par ailleurs la partie du résultat de change correspondant au report/déport ainsi que le résultat de change sur les financements non couverts.

(En millions d'euros)

	2025	2024
Coût de la dette	(67)	(29)
Report / déport et résultat de change sur les financements non couverts	(36)	(28)
Charges / Produits financiers liés aux provisions pour retraites et avantages du personnel	(13)	(15)
Frais financiers capitalisés	6	9
Charges d'intérêts locatifs	(15)	(10)
Autres	0	0
RÉSULTAT FINANCIER	(125)	(73)

En 2025, l'évolution du coût de la dette est liée au coût additionnel des nouveaux emprunts obligataires contractés sur l'année et par la baisse de la rémunération des produits de placement.

12.2 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers comprennent principalement :

- les autres titres de participation ;
- les prêts et créances financières, inclus dans les autres actifs non courants ;
- les clients et comptes rattachés ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les emprunts et autres passifs financiers (y compris les dettes fournisseurs) ; et
- les instruments dérivés présentés en autres actifs et passifs financiers courants.

Autres titres de participation

Ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur selon la norme IFRS 9. Dans les cas où la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. A la date d'application d'IFRS 9, le Groupe a choisi l'option de comptabiliser la variation de juste valeur des titres de sociétés non consolidées en « autres éléments du résultat global », à l'exception de titres des sociétés en cours de liquidation à cette date.

Généralement, les autres titres de participation acquis par le Groupe sont des investissements stratégiques pour préparer le développement long terme du Groupe et sont donc classifiés en Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par capitaux propres. Néanmoins, en application des critères de décision de la classification des titres de la norme IFRS 9, le Groupe pourra choisir pour les titres destinés à être revendus de comptabiliser la variation de juste valeur en « Compte de résultat ».

Prêts et créances financières

Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation en comparant la valeur nette comptable à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur actualisée est inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat d'exploitation courant.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti, éventuellement minorés d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs soit immédiatement disponibles, soit convertibles en disponibilités dans une échéance inférieure à trois mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Emprunts et dettes financières à long terme et à court terme (y compris les dettes fournisseurs)

Les dettes financières à long terme et à court terme (hors instruments dérivés) sont évaluées au coût amorti.

Instruments dérivés

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition au risque de change et de variation des prix des matières premières et de l'énergie. Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont valorisés à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 9. La juste valeur de ces instruments dérivés non cotés est déterminée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires et correspondent donc au niveau 2 de la norme IFRS 7.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée en résultat d'exploitation et, s'agissant d'instruments de change, en résultat financier pour la part relative au report/déport, sauf lorsque les instruments considérés répondent aux critères de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie ou de couverture d'un investissement net à l'étranger en IFRS 9.

Dans le cas de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie, la part efficace des variations de juste valeur est enregistrée en capitaux propres, sur la ligne « Produits et charges reconnus directement en capitaux propres », jusqu'à ce que le sous-jacent soit comptabilisé au compte de résultat. La part inefficace est comptabilisée en résultat d'exploitation.

La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net de l'activité à l'étranger (IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »). Les effets de cette couverture sont comptabilisés directement en capitaux propres sur la ligne « Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres ».

12.2.1 Actifs et passifs financiers par catégories comptables

AU 31 DÉCEMBRE 2025

Catégorie IFRS 9 Classes d'instruments (En millions d'euros)	Notes	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultats	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Total valeur nette comptable	Niveau de juste valeur **
Autres titres de participation	(10.3)	—	33	—	33	3
Autres actifs non courants (prêts, avances, dépôts et cautionnements versés)	(10.4)	—	4	165	169	1 et 2
Clients et comptes rattachés	(6.2)	—	—	1 185	1 185	N/A
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(12.4)	2 188	—	—	2 188	1
Instruments dérivés *	(12.2.2)	3	5	—	8	2
ACTIFS FINANCIERS		2 191	42	1 350	3 583	
Emprunts et dettes financières à court terme et long terme	(12.3)	—	—	4 558	4 558	N/A
Fournisseurs et comptes rattachés	(6.2)	—	—	971	971	N/A
Instruments dérivés *	(12.2.2)	5	19	—	24	2
PASSIFS FINANCIERS		5	19	5 529	5 553	

* Les instruments dérivés figurent au bilan dans les lignes « Actifs financiers dérivés courants » et « Passifs financiers dérivés courants ».

** Les niveaux de juste valeur sont les suivants :

- le niveau 1 comprend les évaluations basées sur un prix coté sur un marché actif,
- le niveau 2 comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1,
- le niveau 3 comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché.

AU 31 DÉCEMBRE 2024

Catégorie IFRS 9 Classes d'instruments (En millions d'euros)	Notes	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultats	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Total valeur nette comptable	Niveau de juste valeur **
Autres titres de participation	(10.3)	—	50	—	50	3
Autres actifs non courants (prêts, avances, dépôts et cautionnements versés)	(10.4)	—	4	223	227	1 et 2
Clients et comptes rattachés	(6.2)	—	—	1 312	1 312	N/A
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(12.4)	2 013	—	—	2 013	1
Instruments dérivés *	(12.2.2)	8	12	—	20	2
ACTIFS FINANCIERS		2 021	66	1 535	3 622	
Emprunts et dettes financières à court terme et long terme	(12.3)	—	—	4 554	4 554	N/A
Fournisseurs et comptes rattachés	(6.2)	—	—	1 074	1 074	N/A
Instruments dérivés *	(12.2.2)	11	21	—	32	2
PASSIFS FINANCIERS		11	21	5 628	5 660	

* Les instruments dérivés figurent au bilan dans les lignes « Actifs financiers dérivés courants » et « Passifs financiers dérivés courants ».

** Les niveaux de juste valeur sont les suivants :

- le niveau 1 comprend les évaluations basées sur un prix coté sur un marché actif,
- le niveau 2 comprend les évaluations basées sur des données observables sur le marché, non incluses dans le niveau 1,
- le niveau 3 comprend les évaluations basées sur des données non observables sur le marché.

Au 31 décembre 2025 comme au 31 décembre 2024, la juste valeur des actifs et passifs financiers est sensiblement égale à la valeur nette comptable à l'exclusion des emprunts obligataires.

12.2.2 Instruments dérivés

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

(En millions d'euros)	Montant notionnel des contrats au 31 décembre 2025			Montant notionnel des contrats au 31 décembre 2024			Juste valeur des contrats	
	< 5 ans			< 5 ans			31 décembre 2025	31 décembre 2024
	< 1 an	et > 1 an	> 5 ans	< 1 an	et > 1 an	> 5 ans		
Change à terme	1 899	0	—	2 029	0	—	2	(17)
Swaps de matières premières et d'énergie	36	53	6	45	67	8	(18)	5
TOTAL	1 935	53	6	2 074	67	8	(16)	(12)

12.2.3 Impact en résultat des instruments financiers

Le résultat inclut les éléments suivants liés aux actifs (passifs) financiers :

(En millions d'euros)	2025	2024
Total des produits et (charges) d'intérêt sur les actifs et passifs financiers *	(61)	(20)
Effet au compte de résultat de la valorisation des instruments dérivés à la juste valeur	3	(14)
Effet au compte de résultat des opérations sur les autres titres de participation	2	11

* Hors charges d'intérêt sur engagements de retraite et rendement attendu des actifs de couverture de ces engagements.

Le montant des gains et pertes de change reconnu dans le résultat d'exploitation courant en 2025 représente un produit de 17 millions d'euros (produit de 7 millions d'euros en 2024).

12.2.4 Impact en capitaux propres des instruments financiers

Au 31 décembre 2025, l'incidence des instruments financiers nets des impôts différés sur les capitaux propres du Groupe est négatif de (6) millions d'euros (négatif de (4) millions d'euros au 31 décembre 2024), correspondant pour l'essentiel à la juste valeur nette d'impôts de couvertures de change et de matières premières.

12.3 Dettes financières

L'endettement financier net du Groupe est de 2 370 millions d'euros au 31 décembre 2025, compte tenu d'une trésorerie de 2 188 millions d'euros.

12.3.1 Analyse de l'endettement net par nature

(En millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Emprunts obligataires	3 476	3 280
Emprunts bancaires	25	71
Autres dettes financières	11	21
Emprunts et dettes financières hors IFRS 16 à long terme	3 512	3 372
Emprunts obligataires *	600	700
Crédit syndiqué	—	—
Titres négociables à court terme	—	—
Autres emprunts bancaires	30	47
Autres dettes financières	58	58
Emprunts et dettes financières hors IFRS 16 à court terme	688	805
Emprunts et dettes financières hors IFRS 16	4 200	4 177
Dettes IFRS 16 à long terme	290	308
Dettes IFRS 16 à court terme	68	69
Emprunts et dettes financières	4 558	4 554
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 188	2 013
ENDETTEMENT NET ^(a)	2 370	2 541

(a) Indicateur alternatif de performance : se reporter à la note 4 pour les tableaux de réconciliation et les définitions.

* Dont 300 millions d'euros d'obligations hybrides émises en 2020 reclassées suite à l'annonce, au quatrième trimestre 2025, du Groupe de son intention d'exercer l'option de remboursement anticipé

Emprunts obligataires

- Le Groupe a procédé en janvier 2015 à l'émission d'un emprunt obligataire de 700 millions d'euros avec un coupon à taux fixe de 1,50 %. Cet emprunt a été remboursé à son échéance le 20 janvier 2025.
- Le Groupe a procédé en avril 2017 à l'émission d'un emprunt obligataire de 700 millions d'euros, arrivant à maturité le 20 avril 2027, avec un coupon à taux fixe de 1,50 %. Cette souche a fait l'objet d'un abondement de 200 millions d'euros conclu en juin 2017, ce qui a porté son montant à 900 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur de cet emprunt obligataire est de 888 millions d'euros.

- Le Groupe a procédé en décembre 2019 à l'émission d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros, arrivant à maturité le 3 décembre 2029, avec un coupon à taux fixe de 0,75 %.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur de cet emprunt obligataire est de 460 millions d'euros.

Le Groupe a procédé en octobre 2020 à l'émission d'un emprunt obligataire vert de 300 millions d'euros, arrivant à maturité le 14 octobre 2026, avec un coupon à taux fixe de 0,125 %. Cette obligation est entièrement dédiée au financement de sa nouvelle usine de taille mondiale à Singapour pour la production du polyamide 11 Rilsan® 100 % bio-sourcé.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur de cet emprunt obligataire est de 296 millions d'euros.

- Le Groupe a procédé en janvier 2023 à l'émission d'un emprunt obligataire de 400 millions d'euros, arrivant à maturité le 23 janvier 2031, avec un coupon à taux fixe de 3,50 %.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur de cet emprunt obligataire est de 404 millions d'euros.

- Le Groupe a procédé en novembre 2023 à l'émission d'un emprunt obligataire de 700 millions d'euros, arrivant à maturité le 20 mai 2030, avec un coupon à taux fixe de 4,25 %.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur de cet emprunt obligataire est de 729 millions d'euros.

- Le Groupe a procédé en septembre 2024 à l'émission d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros, arrivant à maturité le 12 septembre 2034, avec un coupon à taux fixe de 3,50 %.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur de cet emprunt obligataire est de 485 millions d'euros.

Le Groupe a procédé en septembre 2025 à l'émission d'un emprunt obligataire vert de 500 millions d'euros, arrivant à maturité le 9 septembre 2033, avec un coupon à taux fixe de 3,50 %. Le produit net de cette émission sera affecté au financement ou au refinancement de programmes structurels qui soutiennent le développement durable et la montée en puissance des investissements majeurs lancés par le Groupe dont la majorité sont alignés avec la taxonomie européenne.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur de cet emprunt obligataire est de 490 millions d'euros.

Ces émissions ont été réalisées dans le cadre du programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) mis en place par le Groupe en octobre 2013.

- Le Groupe a procédé en outre à une émission d'obligations hybrides perpétuelles d'un montant nominal de 300 millions d'euros en janvier 2020. Ces obligations comportent une première option de remboursement anticipé pouvant être exercée au gré du Groupe à compter du 21 octobre 2025 jusqu'au 21 janvier 2026 et portent, sous réserve de remboursement anticipé, un coupon annuel de 1,50 % jusqu'à cette dernière date. Arkema a notifié les porteurs de ces obligations de son intention d'exercer l'option de remboursement anticipé le 21 janvier 2026.

Titres négociables à court terme

Le Groupe a mis en place en avril 2013 et renouvelé annuellement un programme de titres négociables à court terme. Son plafond est de 2 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2025, l'encours des émissions réalisées dans le cadre de ce programme est nul.

Ligne de crédit syndiquée

Le 28 juillet 2022, le Groupe a amendé et étendu sa ligne de crédit syndiquée arrivant à échéance le 29 juillet 2024. Le montant a été porté à 1,1 milliard d'euros et la maturité étendue au 28 juillet 2027 avec deux options d'extension d'un an soumises à l'accord des prêteurs. Ces deux options ont été exercées, allongeant la maturité au 28 juillet 2029.

Le coût de la ligne de crédit est indexé sur trois indicateurs RSE clés pour le Groupe : les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de composés organiques volatils et le taux de fréquence des accidents (TRIR). Ces indicateurs sont calculés annuellement.

Cette ligne a pour objet le financement des besoins généraux du Groupe et sert de ligne de substitution au programme de titres négociables à court terme.

Dettes IFRS 16

L'échéancier des paiements futurs non actualisés au titre des engagements locatifs du Groupe est présenté dans la note 9.4 « Contrats de location IFRS 16 : droit d'utilisation et dette IFRS 16 ».

12.3.2 Analyse de la dette financière hors IFRS 16 par devise

La dette financière hors IFRS 16 du Groupe Arkema est principalement libellée en euro.

(En millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Euros	4 133	4 047
Won coréen	27	88
Yuan chinois	19	11
Autres	21	31
TOTAL DETTE FINANCIÈRE HORS IFRS 16	4 200	4 177

Une partie de la dette libellée en euro est convertie, au moyen de *swaps*, dans la devise de compte des filiales financées de façon interne conformément à la politique du Groupe. Au 31 décembre 2025, la part ainsi swappée, principalement en dollar US, représentait environ 20 % du montant de la dette financière brute hors IFRS 16.

12.3.3 Analyse de la dette financière hors IFRS 16 par échéance

La répartition de la dette hors IFRS 16 par échéance incluant les charges d'intérêts jusqu'à la date d'échéance est la suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Inférieure à 1 an	738	846
Comprise entre 1 et 2 ans	1 001	382
Comprise entre 2 et 3 ans	86	989
Comprise entre 3 et 4 ans	603	68
Comprise entre 4 et 5 ans	779	631
Supérieure à 5 ans	1 387	1 749
TOTAL DETTE HORS IFRS 16	4 594	4 665

12.3.4 Variations des passifs issus des activités de financement

(En millions d'euros)	31 décembre 2024	Variation de périmètre	Flux monétaires du Tableau de Flux de Trésorerie (financement)	Écart de conversion	Déclassement non courant / courant	Autres mouvements non monétaires	31 décembre 2025
Emprunts et dettes financières hors IFRS 16 à long terme	3 372	—	454	(7)	(307)	—	3 512
Emprunts et dettes financières hors IFRS 16 à court terme	805	—	(720)	(3)	307	299	688
Dette IFRS 16	377	—	(86)	(25)	—	92	358
-Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 013	—	95	80	—	—	2 188
ENDETTEMENT NET ^(a)	2 541	—	(447)	(115)	0	391	2 370

(a) Indicateur alternatif de performance : se reporter à la note 4 pour les tableaux de réconciliation et les définitions.

12.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Avance de trésorerie court terme	4	6
Parts dans les organismes de placement monétaire	1 299	1 124
Trésorerie disponible	885	883
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 188	2 013

12.5 Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Les activités du Groupe Arkema l'exposent à divers risques, parmi lesquels les risques de marché (risque de variation des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des matières premières, de l'énergie et sur actions), le risque de crédit et le risque de liquidité.

12.5.1 Risque de change

Le Groupe est exposé à des risques transactionnels et de conversion liés aux devises étrangères.

Le Groupe couvre son risque de change transactionnel essentiellement par des opérations de change au comptant et à terme sur des durées courtes n'excédant pas en général deux ans.

La juste valeur des contrats de change à terme est un actif de 2 millions d'euros.

Au cours de l'année 2025, le taux de change euros/ dollars US a évolué de 1,0389 au 31 décembre 2024 à 1,1750 à fin décembre 2025.

Le montant des gains et pertes de change reconnu dans le résultat d'exploitation hors autres charges et produits au 31 décembre 2025 représente un produit de 17 millions d'euros (produit de 7 millions d'euros au 31 décembre 2024).

La partie du résultat de change correspondant au report/déport enregistrée en résultat financier au 31 décembre 2025 est une charge de (36) millions d'euros (charge de (28) millions d'euros au 31 décembre 2024).

L'effet de conversion résultant d'une fluctuation de +/- 10 % du dollars US par rapport à l'euro est estimé à environ 25 millions d'euros sur le résultat d'exploitation hors autres charges et produits en 2025 (environ 40 millions d'euros en 2024).

Au 31 décembre 2025 l'exposition du Groupe en devises de transaction autres que l'euro est la suivante :

Exposition du Groupe au risque de change opérationnel <i>(En millions d'euros)</i>	USD	KRW	CNY	Autres devises
Créances clients	245	5	100	129
Dettes fournisseurs	(78)	(1)	(66)	(48)
Soldes bancaires et prêts / emprunts	(703)	(68)	141	83
Engagements hors bilan (couverture de change à terme)	(437)	0	59	(239)
EXPOSITION NETTE	(973)	64	234	(75)

Cette exposition nette inclut la totalité des encours des sociétés du Groupe dans l'une ou l'autre des devises susmentionnées, que leur devise de compte soit l'une de ces devises ou une devise différente.

12.5.2 Risque de taux

L'exposition au risque de taux est gérée par la trésorerie centrale du Groupe et les outils de couverture utilisés sont des instruments dérivés simples. Le Groupe n'a souscrit aucun instrument de taux au 31 décembre 2025.

Une augmentation (diminution) de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt aurait pour effet une augmentation (diminution) de 6 millions d'euros d'intérêts sur l'endettement net.

La répartition de l'endettement net hors IFRS 16 entre taux variables et taux fixes est la suivante au 31 décembre 2025 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Taux variables		Taux fixes	Total
	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	
Emprunts et dettes financières à court terme et long terme (hors IFRS 16)	(676)	(2 120)	(1 404)	(4 200)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 188	—	—	2 188
Exposition nette avant couverture	1 512	(2 120)	(1 404)	(2 012)
Instruments de couverture	—	—	—	—
Hors bilan	—	—	—	—
EXPOSITION NETTE APRES COUVERTURE	1 512	(2 120)	(1 404)	(2 012)

12.5.3 Risque de liquidité

La trésorerie centrale du Groupe gère le risque de liquidité lié à la dette financière du Groupe.

Le risque de liquidité est géré avec pour objectif principal de donner au Groupe des ressources financières suffisantes pour

faire face à ses engagements et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût annuel de la dette financière.

Sauf exceptions, les sociétés du Groupe se financent et gèrent leur trésorerie auprès d'Arkema France ou d'autres entités du Groupe assurant un rôle de centralisation de trésorerie.

Le Groupe réduit le risque de liquidité en étalant les maturités, en privilégiant les maturités longues et en diversifiant ses sources de financement. Le Groupe dispose notamment au 31 décembre 2025 :

- d'un emprunt obligataire d'un nominal de 300 millions d'euros à échéance au 14 octobre 2026 ;
- d'un emprunt obligataire d'un nominal de 900 millions d'euros à échéance au 20 avril 2027 ;
- d'un emprunt obligataire d'un nominal de 500 millions d'euros à échéance au 3 décembre 2029 ;
- d'un emprunt obligataire d'un nominal de 700 millions d'euros à échéance au 20 mai 2030 ;
- d'un emprunt obligataire d'un nominal de 400 millions d'euros à échéance au 23 janvier 2031 ;
- d'un emprunt obligataire d'un nominal de 500 millions d'euros à échéance au 9 septembre 2033 ;
- d'un emprunt obligataire d'un nominal de 500 millions d'euros à échéance au 12 septembre 2034 ;
- d'une ligne de crédit syndiquée de 1,1 milliard d'euros à échéance au 28 juillet 2029, utilisée notamment comme ligne de substitution au programme de titres négociables à court terme (cf. note 12.3 « Dettes financières »).

Par ailleurs, au 31 décembre 2025, les dettes à plus d'un an du Groupe sont notées BBB+ avec perspective stable par l'agence de notation *Standard & Poor's* et Baa1 avec perspective stable par l'agence de notation *Moody's*.

Les émissions de titres négociables à court terme sont notées A-2 par *Standard & Poor's*.

L'endettement net du Groupe au 31 décembre 2025 s'élève à 2 370 millions d'euros et représente 2,5 fois l'EBITDA de l'année 2025.

Au 31 décembre 2025, le montant de la ligne de crédit syndiquée non tirée est de 1,1 milliard d'euros, et le montant de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie est de 2 188 millions d'euros.

La note 12.3 « Dettes financières » donne le détail des maturités de la dette financière.

12.5.4 Risque de crédit

L'exposition du Groupe aux risques de crédit porte potentiellement sur les comptes clients et les contreparties bancaires.

Le risque de crédit des comptes clients est limité du fait du nombre important de clients et de leur dispersion géographique. Par ailleurs, aucun client n'a représenté plus de 3 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2025. La politique générale de gestion du risque de crédit définie par le Groupe consiste à évaluer la solvabilité de chaque nouveau client préalablement à toute entrée en relations : chaque client se voit attribuer un plafond de crédit qui constitue la limite d'encours maximale (créances plus commandes) acceptée par le Groupe compte tenu des informations financières obtenues sur ce client et de l'analyse de solvabilité menée par le Groupe. Ces plafonds de crédit sont révisés régulièrement et, en tout état de cause, chaque fois qu'un changement matériel se produit dans la situation financière du client. Les clients qui ne peuvent obtenir un plafond de crédit du fait d'une situation financière non compatible avec les exigences du Groupe en matière de solvabilité ne sont livrés qu'après avoir procédé au paiement de leur commande.

Depuis plusieurs années, le Groupe couvre son risque clients grâce à un programme global d'assurance-crédit ; compte tenu d'un taux de défaut de ses clients statistiquement bas, le taux de couverture est significatif ; les clients non couverts par cette assurance avec lesquels le Groupe souhaite maintenir des relations commerciales font l'objet d'un suivi spécifique et centralisé.

Par ailleurs, le Groupe a une politique de dépréciation de ses créances clients non couvertes ou de la quotité non couverte de ses créances clients avec trois composantes : une créance est dépréciée individuellement dès qu'un risque de perte spécifique (difficultés économiques et financières du client concerné, dépôt de bilan...) est identifié et avéré. Le Groupe peut aussi être amené à constituer des provisions globales pour des créances échues et impayées depuis un délai tel que le Groupe considère qu'un risque statistique de perte existe. Ces délais sont adaptés en fonction des activités et de la géographie. Enfin, le Groupe s'assure que les dépréciations ainsi déterminées ne sont pas inférieures à l'estimation des pertes de crédit attendues, calculée au moyen d'une notation individuelle des clients à laquelle le Groupe applique des coefficients de probabilité de défaut.

Au 31 décembre 2025, la répartition par échéance des créances clients nettes des dépréciations est la suivante :

Créances clients nettes de dépréciation (En millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Créances non échues	1 080	1 224
Créances échues entre 1 et 15 jours	53	58
Créances échues entre 16 et 30 jours	15	12
Créances échues depuis plus de 30 jours	37	18
TOTAL DES CRÉANCES NETTES	1 185	1 312

Le risque de crédit bancaire est lié aux placements financiers, instruments dérivés et aux lignes de crédit accordées par les banques. Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides auprès de banques commerciales de premier rang.

La valeur nette comptable des actifs financiers indiquée dans la note 12.2.1 « Actifs et passifs financiers par catégorie comptable » représente l'exposition maximale au risque de crédit.

12.5.5 Risque lié aux matières premières et à l'énergie

Les prix de certaines des matières premières utilisées par le Groupe peuvent être très volatils, leurs fluctuations entraînant des variations significatives du prix de revient de ses produits ; par ailleurs, compte tenu de l'importance des besoins en ressources énergétiques de certains de ses procédés, le Groupe est également sensible à l'évolution des prix de l'énergie. Afin de limiter l'impact lié à la volatilité des prix des principales matières premières qu'il utilise, le Groupe peut être amené à utiliser des instruments dérivés, adossés à des contrats existants ou à négocier des contrats à prix fixes pour des durées limitées.

La comptabilisation de ces instruments dérivés représente une charge de 7 millions d'euros dans le compte de résultat au 31 décembre 2025 (charge de 8 millions d'euros au 31 décembre 2024).

12.5.6 Risque sur actions

Au 31 décembre 2025, la Société détient 424 073 de ses propres actions. Ces actions sont soit affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions du Groupe, soit détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

En application de la norme IAS 32, la variation de cours n'a pas d'impact sur la situation nette consolidée du Groupe.

Le risque sur actions n'est pas significatif pour le Groupe.

Note 13 Capitaux propres et résultat par action

Au 31 décembre 2025, le capital social d'Arkema s'élève sur la base du nombre d'actions émises à cette date à 761 millions d'euros, divisé en 76 060 831 actions d'une valeur nominale de 10 euros.

13.1 Évolution du capital social et des primes

	2025	2024
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	76 060 831	75 043 514
Émission d'actions suite à l'augmentation de capital réservée aux salariés	—	1 017 317
Émission d'actions suite à l'exercice d'options de souscription	—	—
Réduction de capital social	—	—
Nombre d'actions au 31 décembre	76 060 831	76 060 831

13.2 Obligations hybrides

Au 31 décembre 2025, le montant des titres subordonnés à durée indéterminée enregistré en capitaux propres s'élève à 800 millions d'euros et se répartit comme suit :

Date d'émission	Nominal (en millions)	Devise	Option de remboursement	Taux de coupon annuel
25 mars 2024	400	EUR	5 ans	4,80 %
27 mai 2025	400	EUR	5 ans	4,25 %

Arkema dispose d'une option de différer le paiement des coupons pour les émissions ci-dessus.

Conformément à la norme IAS 32, lorsqu'il existe un droit inconditionnel d'éviter de verser de la trésorerie ou un autre actif financier sous forme de remboursement ou de rémunération de capital, un instrument est comptabilisé en capitaux propres. En application de ce principe, les obligations hybrides sont comptabilisées en capitaux propres, et les coupons versés sont comptabilisés comme des dividendes dans les états financiers consolidés du Groupe.

13.3 Actions propres

La Société a racheté 417 000 actions propres en 2025 (hors contrat de liquidité). Par ailleurs le Groupe a attribué définitivement 318 027 actions gratuites à ses salariés (cf. note 7.4 « Paiements fondés sur des actions »).

Arkema a confié à Natixis Oddo BHF, depuis le 1^{er} octobre 2024, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires.

Dans le cadre de ce contrat de liquidité, la Société a racheté 3 001 242 actions et revendu 2 933 302 actions au cours de l'exercice.

	2025	2024
Nombre d'actions propres au 1^{er} janvier	257 160	228 901
Rachat d'actions propres (hors contrat de liquidité) *	417 000	330 266
Contrat de liquidité *	67 940	74 219
Attribution d'actions propres	(318 027)	(376 226)
Réduction de capital social	—	—
Nombre d'actions propres au 31 décembre	424 073	257 160

* Les transactions sur actions propres tiennent compte du délai de règlement-livraison de 2 jours ouvrés.

13.4 Distribution de dividendes

L'Assemblée générale mixte des actionnaires a approuvé, le 22 mai 2025, la distribution d'un dividende de 3,60 euros par action au titre de l'exercice 2024, soit 272 millions d'euros ; ce dividende a été mis en paiement le 28 mai 2025.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale devant se tenir le 21 mai 2026 un montant de dividende de 3,60 euros par action.

13.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 189 millions d'euros au 31 décembre 2025 et correspondent principalement aux intérêts minoritaires de PI Advanced Materials.

13.6 Écarts de conversion

La variation des écarts de conversion comptabilisée en autres éléments recyclables du résultat global comprend principalement les impacts de la variation du dollar US par rapport à l'euro.

13.7 Résultat net par action

Conformément à la norme IAS 33, le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action prend en compte, en déduction du résultat net de l'année (part du Groupe), les rémunérations versées aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée nettes d'impôts (obligation hybride).

Le résultat net part du Groupe ainsi retraité est divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation depuis le début de l'exercice, pour obtenir le résultat net par action.

Le résultat net dilué par action représente le résultat net par action ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

	2025	2024
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	75 515 945	74 869 439
Effet dilutif des options de souscription d'actions	—	0
Effet dilutif des attributions des actions auto-détenues	450 913	335 298
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles	75 966 858	75 204 737

<i>(En millions d'euros)</i>	2025	2024
Résultat net part du Groupe	63	354
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée nette d'impôts	(24)	(16)
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat net par action	39	338

	2025	2024
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	0,52	4,51
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	0,51	4,49

Note 14 Honoraires des commissaires aux comptes

(En millions d'euros)	KPMG		Ernst & Young	
	2025	2024	2025	2024
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1,9	2,4	2,3	2,6
Émetteur	0,7	0,7	0,7	0,7
Filiales intégrées globalement	1,2	1,7	1,6	1,9
Services autres que la certification des comptes *	0,2	0,2	0,1	0,2
Émetteur	0,1	0,1	0,1	0,1
Filiales intégrées globalement	0,1	0,1	—	0,1
Honoraires sur la vérification des informations de durabilité **	0,3	0,3	—	—
SOUS-TOTAL	2,4	2,9	2,4	2,8
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	—	—	—	—
TOTAL	2,4	2,9	2,4	2,8

* En application d'une règle interne validée par le Comité d'audit, le montant des honoraires concernant les autres diligences et prestations directement liés à la mission de commissaire aux comptes ne peut pas excéder 30 % des honoraires relatifs à la certification des comptes individuels et consolidés.

** Les honoraires de Forvis Mazars co-auditeur de durabilité s'élèvent à 0,2 millions d'euros au titre de ses prestations relatives à la durabilité sur les exercices 2024 et 2025.

Note 15 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 16 Liste des sociétés consolidées

Le pourcentage de contrôle ci-dessous indiqué correspond aussi au pourcentage d'intérêt.

A/S LIP Bygningsartikler. Nørre Aaby	Danemark	100,00	IG
AEC Polymers	France	100,00	IG
Afinitica Technologies, S.L.	Espagne	100,00	IG
Agiplast Italia S.r.l.	Italie	100,00	IG
American Acryl L.P.	États-Unis	50,00	OC
American Acryl NA, LLC	États-Unis	50,00	OC
AMP Trucking, Inc.	États-Unis	100,00	IG
Arkema	France		IG
Arkema (Changshu) Specialty Materials Co., Ltd.	Chine	100,00	IG
Arkema (China) Investment Co., Ltd.	Chine	100,00	IG
Arkema (Shanghai) Distribution Co., Ltd.	Chine	100,00	IG
Arkema (Suzhou) Polyamides Co., Ltd.	Chine	100,00	IG
Arkema (Taixing) Chemicals Co., Ltd.	Chine	100,00	IG
Arkema Adesivi S.r.l.	Italie	100,00	IG
Arkema Antwerp	Belgique	100,00	IG
Arkema Argentina S.A.U.	Argentine	100,00	IG
Arkema B.V.	Pays Bas	100,00	IG
Arkema Canada Inc.	Canada	100,00	IG
Arkema Chemicals India Private Limited	Inde	100,00	IG
Arkema Co., Ltd.	Corée du Sud	100,00	IG
Arkema Coatex Brasil Indústria e Comércio Ltda.	Brésil	100,00	IG
Arkema Coating Resins Malaysia Sdn. Bhd.	Malaisie	100,00	IG
Arkema Company Limited	Hong-Kong	100,00	IG

Arkema Delaware Inc.		États-Unis	100,00	IG
Arkema France		France	100,00	IG
Arkema GmbH		Allemagne	100,00	IG
ARKEMA Holding Limited		Grande Bretagne	100,00	IG
Arkema Hydrogen Peroxide Co., Ltd., Shanghai		Chine	66,67	IG
Arkema Inc.		États-Unis	100,00	IG
Arkema Insurance Designated Activity Company		Irlande	100,00	IG
Arkema K.K.		Japon	100,00	IG
Arkema Kimya Sanayi ve Ticaret Anonim Şirketi		Turquie	100,00	IG
Arkema Korea Holding Co., Ltd.		Corée du Sud	100,00	IG
ARKEMA Magyarország Kereskedelmi Korlátolt Felelősségű Társaság		Hongrie	100,00	IG
ARKEMA MEXICO, S.A. DE C.V.		Mexique	100,00	IG
Arkema Participations		France	100,00	IG
Arkema Peroxides India Private Limited		Inde	100,00	IG
Arkema Pte. Ltd.		Singapour	100,00	IG
Arkema Pty Ltd		Australie	100,00	IG
Arkema Quimica S.A.U.		Espagne	100,00	IG
Arkema S.r.l.		Italie	100,00	IG
ARKEMA s.r.o.		République Tchèque	100,00	IG
ARKEMA Sp. z.o.o.		Pologne	100,00	IG
Arkema Thiochemicals Sdn. Bhd.		Malaisie	86,00	IG
ARKEMA UK LIMITED		Grande Bretagne	100,00	IG
Arkema Yoshitomi, Ltd.		Japon	49,00	IN
ARR MAZ GLOBAL HOLDINGS, S.L.		Espagne	100,00	IG
ARR-MAZ Brazil LLC		États-Unis	100,00	IG
ArrMaz Chemicals (Yunnan) Co., Ltd.		Chine	100,00	IG
ArrMaz China, LLC	(c)	États-Unis	100,00	IG
ARR-MAZ DO BRASIL LTDA.		Brésil	99,99	IG
ArrMaz Gulf Chemicals Ltd.		Arabie Saoudite	100,00	IG
ARRMAZ MOROCCO SARLAU		Maroc	100,00	IG
ArrMaz Morocco, LLC		États-Unis	100,00	IG
ArrMaz Products Inc.		États-Unis	100,00	IG
ArrMaz Speciality Chemicals, Inc.		États-Unis	100,00	IG
ARRMAZ TECHNOLOGY AFRICA, SARL		Maroc	100,00	IG
Bostik (Guangzhou) Adhesive Co., Ltd.	(a)	Chine	100,00	IG
Bostik (Shanghai) Management Co., Ltd.		Chine	100,00	IG
Bostik (Thailand) Co., Ltd.		Thaïlande	100,00	IG
Bostik Adhesives Limited		Grande Bretagne	100,00	IG
Bostik Aktiebolag		Suède	100,00	IG
Bostik Argentina S.A.		Argentine	100,00	IG
Bostik AS		Norvège	100,00	IG
Bostik Australia Pty Ltd		Australie	100,00	IG
Bostik B.V.	(b)	Pays-Bas	100,00	IG
Bostik Benelux B.V.		Pays-Bas	100,00	IG
Bostik Bulgaria EOOD	(d)	Bulgarie	100,00	IG
Bostik Canada Ltd.		Canada	100,00	IG
Bostik Croatia d.o.o.	(d)	Croatie	100,00	IG
Bostik Egypt for the production of adhesive materials (Bostik Egypt)		Égypte	100,00	IG
Bostik GmbH		Allemagne	100,00	IG
Bostik Hellas S.A.		Grèce	100,00	IG
Bostik Holding		France	100,00	IG
Bostik Holding A/S		Danemark	100,00	IG
Bostik India Private Limited		Inde	100,00	IG
Bostik Industries Limited		Irlande	100,00	IG

BOSTIK KİMYA SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ		Turquie	100,00	IG
Bostik Korea Limited		Corée du Sud	100,00	IG
Bostik L.L.C.		Russie	100,00	IG
Bostik Limited		Grande Bretagne	100,00	IG
Bostik Malaysia SDN. BHD.		Malaisie	100,00	IG
Bostik Mexicana, S.A. de C.V.		Mexique	100,00	IG
Bostik Nederland B.V.	(b)	Pays-Bas	100,00	IG
Bostik New Zealand Limited		Nouvelle Zélande	100,00	IG
Bostik Oy		Finlande	100,00	IG
Bostik Philippines, Inc.		Philippines	100,00	IG
Bostik Portugal, Unipessoal Lda		Portugal	100,00	IG
Bostik Romania S.r.l.		Roumanie	100,00	IG
Bostik S.A.		Espagne	100,00	IG
Bostik SA		France	100,00	IG
Bostik Schweiz AG		Suisse	100,00	IG
BOSTIK SOUTH AFRICA (PTY) LTD		Afrique du Sud	100,00	IG
Bostik Sp. z.o.o.		Pologne	100,00	IG
Bostik S.R.L.	(d)	Moldavie	100,00	IG
Bostik Vietnam Company Limited		Vietnam	100,00	IG
Bostik, Inc.		États-Unis	100,00	IG
Bostik-Nitta Co., Ltd.		Japon	80,00	IG
CJ Bio Malaysia Sdn. Bhd.		Malaisie	14,00	IN
Coatex		France	100,00	IG
Coatex Inc.		États-Unis	100,00	IG
Coatex Netherlands B.V.		Pays-Bas	100,00	IG
CRACKLESS MONOMER Co Ltd		Taiwan	51,00	IG
Delaware Chemicals Corporation		États-Unis	100,00	IG
Den Braven SA (Pty) Ltd.	(b)	Afrique du Sud	100,00	IG
DIFI 13		France	100,00	IG
DIFI 14		France	100,00	IG
DIFI 16		France	100,00	IG
ERPRO 3D FACTORY	(g)	France	10,00	IN
Factory of Arkema Chemicals Saudi Arabia	(e)	Arabie Saoudite	100,00	IG
FDM ARC Manufacturing Limited		Irlande	100,00	IG
FIXATTI		Belgique	100,00	IG
FIXATTI (CHINA) POLYMER SPECIALTIES Co., Ltd.		Chine	100,00	IG
Fixatti Holding AG	(b)	Suisse	100,00	IG
IDEAL WORK Srl		Italie	100,00	IG
Ihsedu Agrochem Private Limited		Inde	24,90	IN
Jiangsu Bostik Adhesive Co., Ltd.		Chine	100,00	IG
Lambson Limited		Grande Bretagne	100,00	IG
Lip Norge AS	(c)	Norvège	100,00	IG
Lip Sverige AB		Suède	100,00	IG
Michelet Finance, Inc.		États-Unis	100,00	IG
MLPC International		France	100,00	IG
Mozzpar S.r.l.	(d)	Italie	100,00	IG
Ozark-Mahoning Company		États-Unis	100,00	IG
PI Advanced Materials Co., Ltd.		Corée du Sud	54,07	IG
Polimeros Especiales, S.A. de C.V.		Mexique	100,00	IG
POLYTEC PT GmbH Polymere Technologien		Allemagne	100,00	IG
Prochimir		France	100,00	IG
Proionic GmbH		Autriche	77,75	IG
PT. Bostik Indonesia		Indonésie	100,00	IG
Sartomer (Guangzhou) Chemicals Ltd.		Chine	100,00	IG
SDP Holding	(c)	Belgique	100,00	IG

Seki Arkema Co., Ltd.		Corée du Sud	51,00	IG
Shanghai Zhiguan Polymer Materials Co., Ltd.	(b)	Chine	100,00	IG
Siroflex Limited		Grande Bretagne	100,00	IG
Société Marocaine des Colles		Maroc	97,01	IG
Sovereign Chemicals Limited		Grande Bretagne	100,00	IG
Taixing Sunke Chemicals Co., Ltd.		Chine	100,00	IG
The LightLock Company Limited		Hong-Kong	55,00	IG
Thermoplastic Powder Holding AG		Suisse	100,00	IG
Turkish Products, Inc.		États-Unis	100,00	IG
Usina Fortaleza Indústria E Comércio de Massa Fina Ltda.		Brésil	100,00	IG
Viking Chemical Company		États-Unis	100,00	IG

(a) Sociétés ayant changé de nom sur l'exercice.

(b) Sociétés fusionnées sur l'exercice.

(c) Sociétés liquidées sur l'exercice.

(d) Sociétés consolidées pour la 1ère fois sur l'exercice.

(e) Sociétés ayant un changement de pourcentage de détention sans changement de contrôle sur l'exercice.

(f) Sociétés ayant un changement de pourcentage de détention avec changement de contrôle sur l'exercice.

(g) Sociétés sorties du périmètre de consolidation sur l'exercice.

Nb : IG : consolidation par intégration globale.

OC : opérations conjointes - intégration des quotes-parts d'actifs, passifs, produits et charges.

CE : coentreprises - consolidation par mise en équivalence.

IN : influence notable - consolidation par mise en équivalence.